Rapport sur les plans et les priorités

Patrimoine canadien

2015-2016

L'honorable Shelly Glover, C.P., députée
Ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles

This publication is also available in English.

Cette publication est disponible sur demande en médias substituts.

Cette publication est disponible en format PDF à l'adresse Internet suivante :
http://www.pch.gc.ca/fra/1312568647473

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2015

No de catalogue : CH1-5/2015F-PDF

ISSN : 2368-6693

Table des matières

Message de la Ministre 1

Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation 3

Profil de l'organisation 3

Contexte organisationnel 4

Dépenses prévues 12

Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental 15

Tendances relatives aux dépenses du Ministère 16

Budget des dépenses par crédit voté 16

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique 17

Résultat stratégique 1 : Les expressions artistiques et le contenu culturel canadiens sont créés et accessibles au pays et à l'étranger 17

Programme 1.1 : Arts 17

Sous-Programme 1.1.1 : Fonds du Canada pour la présentation des arts ... 19

Sous-Programme 1.1.2 : Fonds du Canada pour les espaces culturels 20

Sous-Programme 1.1.3 : Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts 21

Sous-Programme 1.1.4 : Fonds du Canada pour l'investissement en culture 23

Programme 1.2 : Industries culturelles 24

Sous-Programme 1.2.1 : Radiodiffusion et communications numériques 26

Sous-Programme 1.2.2 : Fonds des médias du Canada 27

Sous-Programme 1.2.3 : Politique du film et de la vidéo 28

Sous-Programme 1.2.4 : Crédits d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique 30

Sous-Programme 1.2.5 : Fonds de la musique du Canada 31

Sous-Programme 1.2.6 : Fonds du livre du Canada 33

Sous-Programme 1.2.7 : Fonds du Canada pour les périodiques 34

Sous-Programme 1.2.8 : Politique du droit d'auteur et du commerce international 35

Sous-Programme 1.2.9 : Examen des investissements dans le secteur culturel 37

Sous-Programme 1.2.10 : TV5 38
Programme 1.3 : Patrimoine 39
Sous-Programme 1.3.1 : Programme d'aide aux musées 41
Sous-Programme 1.3.2 : Programme d'indemnisation pour les expositions itinérantes au Canada..... 43
Sous-Programme 1.3.3 : Réseau canadien d'information sur le patrimoine. 44
Sous-Programme 1.3.4 : Institut canadien de conservation..... 45
Sous-Programme 1.3.5 : Programme des biens culturels mobiliers..... 47
Résultat stratégique 2 : Les Canadiens partagent, expriment et apprécient leur identité canadienne. 48
Programme 2.1 : Appartenance au Canada 48
Sous-Programme 2.1.1 : Programme des célébrations et des commémorations 50
Sous-Programme 2.1.2 : Expérience de la capitale..... 52
Sous-Programme 2.1.3 : Cérémonial d'État et protocole 54
Sous-Programme 2.1.4 : Fonds pour l'histoire du Canada 55
Sous-Programme 2.1.5 : Programme Échanges Canada..... 56
Sous-Programme 2.1.6 : Les jeunes s'engagent 58
Programme 2.2 : Engagement et participation communautaire..... 59
Sous-Programme 2.2.1 : Programme des droits de la personne..... 61
Sous-Programme 2.2.2 : Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine..... 63
Sous-Programme 2.2.3 : Programme des Autochtones 64
Programme 2.3 : Langues officielles..... 66
Sous-Programme 2.3.1 : Programme Développement des communautés de langue officielle 67
Sous-Programme 2.3.2 : Programme Mise en valeur des langues officielles 69
Sous-Programme 2.3.3 : Programme de coordination des langues officielles70
Résultat stratégique 3 : Les Canadiens participent et excellent dans les sports..... 72
Programme 3.1 : Sport..... 72
Sous-Programme 3.1.1 : Programme d'accueil 74

Sous-Programme 3.1.2 : Programme de soutien au sport 75
Sous-Programme 3.1.3 : Programme d'aide aux athlètes 77
Services internes 78
Section III : Renseignements supplémentaires 81
État des résultats prospectifs 81
Tableaux de renseignements supplémentaires 81
Dépenses fiscales et évaluations 82
Section IV : Coordonnées de l'organisation 83
Annexe : Définitions 85
Notes de fin de document 89

Message de la Ministre

À titre de ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, je suis heureuse de présenter au Parlement et aux Canadiens le *Rapport sur les plans et les priorités 2015-2016* du ministère du Patrimoine canadien.

Son Excellence le très honorable David Johnston, gouverneur général du Canada, a déclaré *2015 l'Année du sport au Canada*. Au cours de l'année, nous mettrons en lumière le rôle que joue le sport au pays et nous encouragerons les Canadiens à s'investir dans le sport en tant que participants, bénévoles ou spectateurs. Le Ministère appuiera fièrement nos athlètes ainsi que les nombreuses manifestations sportives nationales et internationales de premier plan qui auront lieu dans nos communautés partout au pays en 2015. Parmi ces manifestations, mentionnons les 25es Jeux d'hiver du Canada 2015 de Prince George, les Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 à Toronto et la Coupe du monde féminine de la FIFA, Canada 2015.

À l'approche du *150^{e} anniversaire de la Confédération* en 2017, le ministère du Patrimoine canadien continuera d'offrir aux Canadiens l'occasion de se rappeler leur passé et de le célébrer en soulignant les moments marquants de leur histoire. *En route vers 2017*, le Ministère offrira son appui à des activités et à des projets d'un bout à l'autre du Canada qui mettront en valeur notre histoire et notre patrimoine communs. Au nombre des anniversaires qui seront célébrés en 2015-2016 se trouvent le 200^{e} anniversaire de la naissance de sir John A. Macdonald, le centenaire du droit de vote des femmes, le 50^{e} anniversaire du drapeau national du Canada et le 175^{e} anniversaire de la naissance de sir Wilfrid Laurier.

Nous continuerons à marquer le 100^{e} anniversaire de la Première Guerre mondiale et le 75^{e} anniversaire de la Seconde Guerre mondiale en appuyant des projets communautaires aux quatre coins du pays et en soulignant des anniversaires importants comme le 100^{e} anniversaire de la bataille d'Ypres et la composition du poème *Au Champ d'honneur*.

Le Ministère appuiera les secteurs des arts, de la culture et du patrimoine pour qu'ils puissent prospérer dans un contexte de mondialisation et de numérisation, tout en offrant un accès accru au contenu culturel et aux expressions artistiques. Il fera également valoir les intérêts du Canada dans le cadre de négociations commerciales et favorisera l'apport de la culture à la prospérité du Canada

Les langues officielles, qui constituent un élément important de notre patrimoine et de notre identité, demeurent une priorité. Nous poursuivrons le travail avec nos partenaires sur la mise en œuvre de la *Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018 : éducation, immigration, communautés.*

Tout en mettant ces initiatives de l'avant, nous concentrerons notre attention sur l'efficacité et l'efficience de la prestation de services et programmes aux Canadiens.

Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation

Profil de l'organisation

Ministre de tutelle :

- L'honorable Shelly Glover, C.P., députée

Premier dirigeant :

- Graham Flack

Portefeuille ministériel :

- Ministère du Patrimoine canadien

Instruments habilitants :

- *Loi sur le ministère du Patrimoine canadien*[1]

Année d'incorporation ou de création :

- Le ministère du Patrimoine canadien a été créé en juin 1993. La *Loi sur le ministère du Patrimoine canadien* a cependant reçu la sanction royale en juin 1995.

Contexte organisationnel

Raison d'être

Le ministère du Patrimoine canadien (le Ministère) et les principales institutions culturelles canadiennes jouent un rôle vital dans la vie culturelle, civique et économique des Canadiens. Nous travaillons ensemble pour appuyer la culture, les arts, le patrimoine, les langues officielles, la citoyenneté et la participation, ainsi que les initiatives liées aux Autochtones, à la jeunesse et aux sports.

Responsabilités

Le mandat législatif du Ministère est énoncé dans la *Loi sur le ministère du Patrimoine canadien* et met l'accent sur le renforcement ou la promotion « de l'identité et des valeurs, du développement culturel et du patrimoine canadiens » de même que sur un large éventail de responsabilités spécifiques. Le mandat du Ministère comprend également des responsabilités spécifiques de la ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles telles énoncées dans d'autres lois particulières.

Dans l'exécution de son mandat, le Ministère supervise plusieurs lois, notamment la *Loi sur la radiodiffusion*[2], la *Loi sur le droit d'auteur*[3] et la *Loi sur Investissement Canada*[4] (avec Industrie Canada pour ces deux dernières lois), la *Loi sur les langues officielles*[5] (partie VII), la *Loi sur les musées*[6], la *Loi sur l'indemnisation au Canada en matière d'expositions itinérantes*[7], la *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels*[8], la *Loi sur le statut de l'artiste*[9], et la *Loi favorisant l'activité physique et le sport*[10] (avec Santé Canada).

Les responsabilités spécifiques au Ministère incluent la formulation et la mise en œuvre de politiques et programmes culturels sur le droit d'auteur, les investissements étrangers et la radiodiffusion, ainsi que les politiques et programmes relatifs aux arts, à la culture, au patrimoine, aux langues officielles, au sport, au cérémonial d'État, au protocole, aux symboles canadiens et à l'organisation et la promotion d'événements et d'activités publiques dans la Région de la capitale du Canada. Les programmes du Ministère dont la prestation est assurée par l'Administration centrale et plusieurs points de services, y compris cinq bureaux régionaux à l'échelle du pays, permettent de financer des industries culturelles, des organismes communautaires et tiers afin d'enrichir les expériences culturelles, de renforcer l'identité et de promouvoir la participation des Canadiens dans les sports.

La ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles est responsable devant le Parlement des activités du Ministère et des 18 organismes qui composent son portefeuille[11].

Mission et vision

Patrimoine canadien a pour mission de favoriser un environnement dans lequel tous les Canadiens profitent pleinement d'expériences culturelles dynamiques, célèbrent leur histoire et leur patrimoine, et contribuent à bâtir des communautés créatives.

La vision du Ministère est celle d un Canada où tous les Canadiens peuvent célébrer leur riche diversité culturelle, leurs expériences et leurs valeurs communes, un Canada où tous peuvent apprendre à mieux connaître leur histoire, leur patrimoine et leurs communautés. Nous voyons

un Canada qui investit dans l'avenir en appuyant les arts, nos deux langues officielles et nos athlètes. Nous voyons un Canada confiant dans un monde offrant de multiples choix, un Canada à l'avant-garde de l'économie créative et un chef de file dans le monde numérique.

Résultats stratégiques et architecture d'alignement des programmes

Résultats stratégiques

Les activités du Ministère sont structurées en fonction de trois résultats stratégiques.

Les expressions artistiques et le contenu culturel canadiens sont créés et accessibles au pays et à l'étranger - Ce résultat stratégique illustre l'importance accordée à la présence continue et à l'accessibilité pour le public de produits culturels et d'œuvres artistiques canadiens de grande qualité et du patrimoine culturel du Canada. La promotion domestique et internationale des expressions et du patrimoine culturels canadiens procure au Canada des avantages économiques mesurables, en renforçant la croissance des industries créatives, en attirant des artistes talentueux et des touristes et en favorisant le commerce et l'investissement.

Les Canadiens partagent, expriment et apprécient leur identité canadienne - Ce résultat stratégique appuie une citoyenneté active, informée et engagée, reconnaissant l'importance de la dualité linguistique et des peuples autochtones pour notre identité. Il fait valoir que par le biais des connaissances et des expériences du pays, l'identité canadienne est renforcée et les Canadiens sont davantage habilités à participer activement et inclusivement à la vie civique et culturelle des collectivités canadiennes, ce qui comprend des opportunités de célébrer et de commémorer ensemble, d'être fiers du Canada et d'y être attachés.

Les Canadiens participent et excellent dans les sports - Ce résultat a trait aux conséquences bénéfiques du sport sur la santé et le bien-être des gens ainsi que sur la cohésion des collectivités. Il illustre un spectre de la participation aux sports, depuis le terrain de jeu jusqu'au podium, et souligne la valeur édifiante de l'excellence du sport dans la vie canadienne, ainsi que la considération accordée à nos athlètes canadiens de classe mondiale au pays et dans le monde entier. Il fait état de l'importance du sport dans l'identité canadienne.

Architecture d'alignement des programmes

L'architecture d'alignement des programmes (AAP) donne une vue d'ensemble des liens entre les programmes et les sous-programmes du Ministère et de la façon dont les résultats attendus sont organisés pour contribuer à l'atteinte des résultats stratégiques du Ministère et à l'exécution de son mandat. Le cadre de mesure du rendement (CMR) sert de fondement objectif à la collecte de données se rapportant aux résultats attendus des programmes du Ministère. Le *Rapport sur les plans et les priorités 2015-2016* repose sur l'AAP et sur les résultats attendus et les indicateurs de rendement identifiés dans le CMR.

Architecture d'alignement des programmes 2015-2016

1. **Résultat stratégique** : Les expressions artistiques et le contenu culturel canadiens sont créés et accessibles au pays et à l'étranger

    1.1. **Programme** : Arts
        1.1.1. **Sous-Programme** : Fonds du Canada pour la présentation des arts

1.1.2. **Sous-Programme** : Fonds du Canada pour les espaces culturels
1.1.3. **Sous-Programme** : Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts
1.1.4. **Sous-Programme** : Fonds du Canada pour l'investissement en culture

1.2. **Programme** : Industries culturelles
1.2.1. **Sous-Programme** : Radiodiffusion et communications numériques
1.2.2. **Sous-Programme** : Fonds des médias du Canada
1.2.3. **Sous-Programme** : Politique du film et de la vidéo
1.2.4. **Sous-Programme** : Crédits d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique
1.2.5. **Sous-Programme** : Fonds de la musique du Canada
1.2.6. **Sous-Programme** : Fonds du livre du Canada
1.2.7. **Sous-Programme** : Fonds du Canada pour les périodiques
1.2.8. **Sous-Programme** : Politique du droit d'auteur et du commerce international
1.2.9. **Sous-Programme** : Examen des investissements dans le secteur culturel
1.2.10. **Sous-Programme** : TV5

1.3. **Programme** : Patrimoine
1.3.1. **Sous-Programme** : Programme d'aide aux musées
1.3.2. **Sous-Programme** : Programme d'indemnisation des expositions itinérantes au Canada
1.3.3. **Sous-Programme** : Réseau Canadien d'information sur le patrimoine
1.3.4. **Sous-Programme** : Institut canadien de conservation
1.3.5. **Sous-Programme** : Programme des biens culturels mobiliers

2. **Résultat stratégique** : Les Canadiens partagent, expriment et apprécient leur identité canadienne

2.1. **Programme** : Appartenance au Canada
2.1.1. **Sous-Programme** : Programme des célébrations et des commémorations
2.1.2. **Sous-Programme** : Expérience de la capitale
2.1.3. **Sous-Programme** : Cérémonial d'État et protocole
2.1.4. **Sous-Programme** : Fonds pour l'histoire du Canada
2.1.5. **Sous-Programme** : Programme Échanges Canada
2.1.6. **Sous-Programme** : Les jeunes s'engagent

2.2. **Programme** : Engagement et participation communautaire
2.2.1. **Sous-Programme** : Programme des droits de la personne
2.2.2. **Sous-Programme** : Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine
2.2.3. **Sous-Programme** : Programme des Autochtones

2.3. **Programme** : Langues officielles
2.3.1. **Sous-Programme** : Programme Développement des communautés de langue officielle
2.3.2. **Sous-Programme** : Programme Mise en valeur des langues officielles

2.3.3. **Sous-Programme** : Programme de coordination des langues officielles

3. **Résultat stratégique** : Les Canadiens participent et excellent dans les sports

3.1. **Programme** : Sport
3.1.1. **Sous-Programme** : Programme d'accueil
3.1.2. **Sous-Programme** : Programme de soutien au sport
3.1.3. **Sous-Programme** : Programme d'aide aux athlètes

Services internes

Priorités organisationnelles

Afin d'accomplir sa mission, de concrétiser sa vision et d'atteindre ses trois résultats stratégiques, le travail du Ministère sur le plan des programmes et des politiques sera orienté par quatre priorités organisationnelles en 2015-2016, à savoir :

- *Célébrer notre patrimoine et notre histoire : En route vers 2017*
- *Rassembler les Canadiens : investir dans nos collectivités*
- *Un secteur culturel prospère : développer les occasions à l'ère du numérique et de la mondialisation*
- *Servir les Canadiens : assurer l'efficience des opérations et l'excellence de la prestation des services.*

Outre nos priorités, en 2015-2016, le Ministère se concentrera davantage sur : le *150e anniversaire de la Confédération* en 2017 et *2015 l Année du sport au Canada*. Grâce à diverses initiatives, le Ministère soulignera les grands jalons menant au *150e anniversaire de la Confédération*. Dans le cadre d'*En route vers 2017*, les Canadiens participeront aux célébrations de notre histoire et de notre patrimoine communs et aux moments mémorables qui ont contribué à la formation de notre pays. Dans le cadre de *l'Année du sport au Canada*, de grands événements sportifs seront tenus, notamment les Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 à Toronto et la Coupe du monde féminine de la FIFA, Canada 2015. En 2015-2016, l'innovation sera également mise à l'avant-plan des priorités du Ministère en faisant partie intégrante de tout ce que nous faisons. Nous favoriserons un environnement où la culture d'innovation est encouragée et nous inviterons aussi nos employés à être plus novateurs tout en mettant à profit leurs expériences créatives.

Priorités organisationnelles

Priorité	Type[12]	Résultats stratégiques et programmes
Célébrer notre patrimoine et notre histoire : En route vers 2017	Permanente	Résultat stratégique 1 : Programmes 1.1 et 1.3 Résultat stratégique 2 : Programmes 2.1 et 2.2

Description

Promouvoir l'histoire, les institutions et les réalisations qui ont formé notre pays contribue à inculquer un sentiment de fierté envers ce que le Canada représente, une nation forte, fière et libre. Le Ministère offrira aux Canadiens des opportunités d'honorer et de célébrer notre passé et d'inspirer notre avenir en mettant en valeur les jalons importants de notre histoire. Cela contribuera à renforcer notre identité nationale et à mieux comprendre notre histoire et notre patrimoine communs, notamment chez les jeunes. Le site Web des Célébrations et commémorations[13] du gouvernement du Canada offre plus d'information sur les moments historiques à commémorer d'*En route vers 2017*.

L'histoire et le patrimoine sont des éléments importants de l'identité d'un pays. La connaissance que les Canadiens ont du Canada, de son histoire, de ses symboles, de ses institutions, de ses cultures et de ses valeurs fondamentales favorise un fort sentiment d'identité canadienne. La connaissance et l'expérience de notre histoire nationale contribuent à la mobilisation active des citoyens afin de bâtir ensemble une compréhension commune de ce que veut dire être Canadien. Des initiatives organisées dans les collectivités sont au cœur des célébrations d'*En route vers 2017* et menant au *150e anniversaire de la Confédération* en 2017.

En 2015-2016, le Ministère se concentrera sur les activités principales suivantes :

1. Poursuivre les préparatifs menant au *150e anniversaire de la Confédération* en 2017.
2. Appuyer des initiatives marquant et soulignant les anniversaires importants d'*En route vers 2017,* notamment la commémoration des deux guerres mondiales.
3. Ériger de nouveaux monuments commémoratifs dans la Région de la capitale du Canada.
4. Adapter des programmes existants afin de mettre davantage l'accent sur les activités d'*En route vers 2017*.

Priorité	Type	Résultats stratégiques et programmes
Rassembler les Canadiens : investir dans nos collectivités	Permanente	Résultat stratégique 1 : Programme 1.1 Résultat stratégique 2 : Programmes 2.1, 2.2 et 2.3 Résultat stratégique 3 : Programme 3.1

Description

Le sport est un important facteur social, culturel et économique dont profitent tous les Canadiens, car il améliore leur santé, bâtit des collectivités fortes et favorise l'inclusion sociale. Compte tenu des bénéfices directs et indirects que le sport apporte aux collectivités, le Ministère continuera d'appuyer le développement du système sportif canadien. En particulier, la proclamation du gouverneur général de *2015 l'Année du sport au Canada* fera valoir le sport comme secteur d'intervention privilégié pour le Ministère. Le rôle que joue le sport dans l'identité canadienne sera célébré. Des terrains de jeux communautaires, aux ligues de sport récréatif jusqu'aux athlètes de haut niveau, le sport est vital au tissu culturel de notre pays. Cette année verra plusieurs événements sportifs de haut niveau nationaux et internationaux se dérouler dans les collectivités partout au pays. Le site Web pour *2015 l'Année du sport au Canada*[14] du Ministère fournit plus d'information sur cette priorité.

Le Ministère encourage le partage de nos diverses expressions culturelles et la compréhension de notre histoire et de notre patrimoine, incluant nos langues officielles. La participation aux aspects sportifs, civils, sociaux et culturels du Canada aide les Canadiens, incluant les Autochtones, à établir des contacts et à contribuer à des collectivités saines et dynamiques, et favorise un solide sens de l'identité canadienne. Le Ministère contribue à bâtir des communautés dynamiques dans un Canada prospère en appuyant les efforts permettant aux Canadiens, y compris aux jeunes, de connaître leur pays grâce à l'engagement communautaire et à la participation civique. La possibilité pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire de prospérer dans leur langue et la promotion de nos deux langues officielles en tant qu'éléments importants de ce que nous sommes comme Canadiens, contribuent également à cette priorité.

En 2015-2016, le Ministère se concentrera sur les activités principales suivantes :

1. Mettre en œuvre des activités axées sur *2015 l'Année du sport au Canada*.
2. Coordonner la prestation des services fédéraux essentiels pour les Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 à Toronto.
3. Contribuer à un meilleur accès pour les collectivités et les athlètes de haut niveau aux infrastructures sportives locales en transférant le Fonds de Legs sportif Toronto 2015 à des organisations locales.
4. Mettre en œuvre la stratégie culturelle fédérale pour les Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 à Toronto.
5. Coordonner la mise en œuvre de la *Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018 : éducation, immigration, communautés* en coopération avec les partenaires fédéraux.

Priorité	Type	Résultats stratégiques et programmes
Un secteur culturel prospère : développer les occasions à l'ère du numérique et de la mondialisation	Permanente	Résultat stratégique 1: Programmes 1.1, 1.2, et 1.3

Description

Le Ministère appuiera les secteurs des arts, de la culture et du patrimoine afin qu'ils continuent d'être novateurs et concurrentiels, dans les milieux traditionnels et numériques, tant au pays qu'à l'étranger. Il s'agit d'une priorité pour le Ministère puisque ces secteurs contribuent grandement à la prospérité économique du pays et à la qualité de vie des Canadiens.

Le Ministère aidera les industries, les organismes et les intervenants des secteurs des arts, de la culture et du patrimoine à saisir les opportunités qu'offrent les nouvelles technologies et à tirer pleinement parti de leurs avantages, donnant accès aux produits et expériences artistiques, culturels et patrimoniaux sous divers formats et plateformes tout en s'assurant que les droits des créateurs sont respectés.

Le Ministère contribuera à l'avancement des négociations commerciales et à la promotion des secteurs canadiens des arts, de la culture et du patrimoine à l'étranger.

En 2015-2016, le Ministère se concentrera sur les activités principales suivantes :

1. Appuyer les organismes voués aux arts et au patrimoine et les industries culturelles pour qu'elles prospèrent dans l'environnement numérique en évolution en investissant dans les programmes liés aux arts et à la culture.
2. Appuyer les activités de programme qui augmentent l'accès au contenu et aux expériences culturels au moyen de diverses plateformes et appareils, tirant ainsi parti de l'environnement numérique.
3. Appuyer le programme commercial du gouvernement en offrant des conseils en matière de politiques sur la façon de promouvoir les intérêts culturels du Canada et favoriser les possibilités pour les créateurs canadiens à l'étranger.

Priorité	Type	Résultats stratégiques et programmes
Servir les Canadiens : assurer l'efficience des opérations et l'excellence de la prestation des services	Permanente	Tous les résultats stratégiques et tous les programmes

Description

Une partie importante de ce que nous faisons est de gérer les ressources de façon efficiente. Le Ministère se concentrera sur la réalisation d'efficiences dans ses opérations et sur l'amélioration de la productivité dans la prestation de services aux Canadiens. De plus il offrira un environnement de travail où l'innovation est encouragée et favorisée. Le Ministère reconnaît également l'importance de ses employés pour réaliser ses priorités et demeure engagé à se doter d'une main-d'œuvre compétente, novatrice et axée sur l'excellence du service.

En 2015-2016, le Ministère se concentrera sur les principales activités suivantes :

1. Concevoir, développer et mettre en œuvre des outils de communication tels que les médias sociaux et les stratégies de communication horizontales pour les initiatives des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 à Toronto et de *2015 l'Année du sport au Canada* et une campagne de publicité pour *En route vers 2017*.
2. Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie financière à long terme pour maintenir la stabilité financière du Ministère au moyen de l'innovation et de l'efficience.
3. Garantir le plein respect de la *Directive sur la gestion du rendement pour le gouvernement du Canada* et mettre en œuvre une démarche cohérente et équitable pour le programme de gestion du rendement des employés.
4. Améliorer les relations avec les clients en mettant en œuvre la Stratégie des normes de service et en lançant la Solution d'entreprise en ligne pour les subventions et contributions, ce qui permettra aux clients de soumettre en ligne leurs demandes de financement et leurs rapports sur les résultats.
5. Investir dans la technologie, notamment au niveau des appareils mobiles et des réseaux sans fil afin d'accroître la flexibilité des employés dans leur travail et dans l'innovation en créant un Fonds d'innovation permanent.
6. Offrir des opportunités aux employés de participer à des discussions créatives, soumettre des idées novatrices et travailler sur un plus grand nombre de projets créatifs.

Analyse des risques

Principal risque

Risque	Stratégie d atténuation du risque	Lien à l'architecture d alignement des programmes
État de préparation à la transformation de politiques et de programmes La possibilité que le Ministère ne soit pas prêt à répondre pleinement aux changements d'orientation stratégique et de priorités du gouvernement et aux besoins des intervenants.	▪ Appuyer la capacité politique pour s'assurer d'être prêts à donner des conseils stratégiques au moyen d'un travail politique prospectif au niveau des directions générales et des secteurs. ▪ Mise en œuvre de la démarche de gestion des subventions et contributions axée sur le risque pour uniformiser les mesures, miser sur les pratiques innovantes et cibler les efforts pour réduire le fardeau administratif pour les clients et le personnel des programmes et pour continuer d'améliorer notre façon d'offrir des services.	▪ Tous les programmes. ▪ Services internes.

Le Ministère a des responsabilités législatives directement liées aux mouvements économiques et sociaux dynamiques et créatifs dans la société canadienne. L'analyse de l'environnement effectuée par le Ministère démontre des opportunités importantes d'améliorer les politiques, les outils et les programmes afin de susciter efficacement la participation des citoyens et de dialoguer avec une population de plus en plus diverse et maîtrisant l'environnement numérique.

Outre le risque particulier et les stratégies d'atténuation du risque décrites dans le tableau, le Ministère gère d'autres risques internes pour lesquels des stratégies d'atténuation ont été développées. Ces risques, de même que celui-ci haut, font partie du Profil de risque organisationnel. Le Ministère évalue également comment répondre aux risques et opportunités que pose l'avancement rapide de la technologie, comment réagir aux changements de façon à appuyer l'innovation et comment faire face aux réalités d'un monde en rapide évolution dans lequel vivent les Canadiens.

Dépenses prévues

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
1 254 696 561	1 253 356 561	1 184 183 265	1 184 123 264

Ressources humaines (équivalent temps plein [ETP])

2015-2016	2016-2017	2017-2018
1 676,7	1 676,7	1 676,7

Sommaire de la planification budgétaire pour les résultats stratégiques et les programmes (en dollars)

Résultats stratégiques, Programmes et Services internes	Dépenses 2012-2013	Dépenses 2013-2014	Dépenses projetées 2014-2015	Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
Résultat stratégique 1 : Les expressions artistiques et le contenu culturel canadiens sont créés et accessibles au pays et à l'étranger							
Programme 1.1 : Arts	117 834 528	113 350 742	117 447 924	116 713 634	116 713 634	116 713 634	116 713 634
Programme 1.2 : Industries culturelles	304 377 508	303 493 423	303 958 755	302 493 050	302 493 050	302 493 050	302 493 050
Programme 1.3 : Patrimoine	40 005 590	38 187 915	37 734 892	29 785 074	29 785 074	29 785 075	29 785 075
Total partiel	**462 217 626**	**455 032 080**	**459 141 571**	**448 991 758**	**448 991 758**	**448 991 759**	**448 991 759**
Résultat stratégique 2 : Les Canadiens partagent, expriment et apprécient leur identité canadienne							
Programme 2.1 : Appartenance au Canada	79 587 588	67 495 358	82 690 418	86 572 642	86 572 642	60 271 447	60 411 446
Programme 2.2 : Engagement et participation communautaire	47 473 128	45 116 329	50 775 190	48 361 058	47 021 058	41 069 192	41 069 192
Programme 2.3 : Langues officielles	359 434 835	352 514 946	354 308 274	353 365 541	353 365 541	353 115 541	352 615 541
Total partiel	**486 495 551**	**465 126 633**	**487 733 881**	**488 299 241**	**486 959 241**	**454 456 180**	**454 096 179**
Résultat stratégique 3 : Les Canadiens participent et excellent dans les sports							
Programme 3.1 : Sport	224 955 539	334 086 513	465 263 162	243 877 515	243 877 515	207 116 724	207 416 724
Total partiel	**224 955 539**	**334 086 513**	**465 263 162**	**243 877 515**	**243 877 515**	**207 116 724**	**207 416 724**
Services internes Total partiel	**73 758 839**	**77 325 904**	**73 705 145**	**73 528 047**	**73 528 047**	**73 618 602**	**73 618 602**
Total	**1 247 427 555**	**1 331 571 130**	**1 485 883 759**	**1 254 696 561**	**1 253 356 561**	**1 184 183 265**	**1 184 123 264**

Explication des écarts par programme

Arts

L'écart entre 2012-2013 et 2013-2014 pour le Programme Arts s'explique principalement par l'élimination du volet Capitales culturelles du Fonds du Canada pour l'investissement en culture et par l'élimination du Programme arts, de la culture et de la diversité tel qu'annoncé dans le Budget 2012 (plan d'action de réduction du déficit). L'écart constaté de 2013-2014 à 2014-2015 est principalement attribuable aux réaffectations à une variété de programmes pour de nouvelles priorités.

Patrimoine
L'écart constaté de 2014-2015 à 2015-2016 pour le Programme Patrimoine est principalement attribuable au transfert de responsabilités du Musée virtuel du Canada au Musée canadien de l'histoire et au transfert des ressources pour appuyer la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels au Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs tel qu'annoncé dans le Budget 2014.

Appartenance au Canada
L'écart constaté entre 2012-2013 et 2013-2014 pour le Programme Appartenance au Canada est principalement attribuable aux décisions du Budget 2012. L'écart observé de 2013-2014 à 2014-2015 est principalement attribuable au transfert du Sous-Programme Expérience de la capitale de la Commission de la capitale nationale tel qu'annoncé dans le Budget 2013. L'écart observé de 2014-2015 à 2015-2016 est principalement attribuable à des reports de fonds pour *En route vers 2017*, pour la Stratégie culturelle des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 à Toronto, pour le Spectacle son et lumière du Sous-Programme Expérience de la capitale et au transfert des Ouvrages de référence en ligne au Musée canadien de l'Histoire tel qu'annoncé dans le Budget de 2014. L'écart constaté de 2015-2016 à 2016-2017 est principalement attribuable au financement à durée déterminée pour *En route vers 2017* et son Programme de publicité gouvernementale.

Engagement et participation communautaire
L'écart observé de 2014-2015 à 2015-2016 pour le Programme Engagement et participation communautaire est attribuable au transfert des volets du Programme de promotion des femmes autochtones du Sous-Programme des Autochtones au Ministère des Affaires autochtones et Développement du Nord Canada. L'écart observé de 2015-2016 à 2016-2017 est principalement attribuable au financement pour l'Initiative des langues autochtones du Sous-Programme des Autochtones qui devrait prendre fin au terme de l'exercice 2015-2016.

Langues officielles
L'écart observé de 2013-2014 à 2014-2015 pour le Programme Langues officielles est attribuable au profil de financement approuvé pour la *Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018*.

Sport
L'écart observé de 2012-2013 jusqu'à 2014-2015 pour le Programme Sport est principalement attribuable au financement à durée déterminée approuvé pour les Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 à Toronto. L'écart observé de 2014-2015 jusqu'à 2016-2017 est attribuable au financement pour les Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 à Toronto qui doivent prendre fin au terme de l'exercice 2015-2016.

Services inter[illegible]s
Tel qu'annoncé dans le Budget 2012, le gouvernement a éliminé l'accumulation des prestations de fin d'emploi pour les démissions et les prises de retraite volontaires. Les écarts observés de 2012-2013 jusqu'à 2014-2015 sont principalement attribuables au niveau accru de paiements uniques effectués en 2013-2014 aux employés qui ont réclamé le paiement des prestations de fin d'emploi accumulées.

Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental

Harmonisation des dépenses prévues pour 2015-2016 avec le cadre pangouvernemental[15] (en dollars)

Résultat stratégique	Programme	Secteur de dépenses	Résultat du Gouvernement du Canada	Dépenses prévues 2015-2016
1. Les expressions artistiques et le contenu culturel canadiens sont créés et accessibles au pays et à l'étranger	1.1 Arts	Affaires sociales	Une culture et un patrimoine dynamiques	116 713 634
	1.2 Industries culturelles			302 493 050
	1.3 Patrimoine			29 785 074
2. Les Canadiens partagent, expriment et apprécient leur identité canadienne	2.1 Appartenance au Canada		Une société diversifiée favorable à la dualité linguistique et à l'inclusion sociale	86 572 642
	2.2 Engagement et participation communautaire			47 021 058
	2.3 Langues officielles			353 365 541
3. Les Canadiens participent et excellent dans les sports	3.1 Sport		Une culture et un patrimoine dynamiques	243 877 515

Total des dépenses prévues par secteur de dépenses (en dollars)

Secteur de dépenses	Total des dépenses prévues
Affaires économiques	0
Affaires sociales	1 179 828 514
Affaires internationales	0
Affaires gouvernementales	0

Bien que les dépenses ministérielles soient imputées au secteur des affaires sociales, le Ministère joue un rôle vital dans la vie économique des Canadiens et ses investissements génèrent aussi des retombées économiques considérables. Par l'entremise du Compte satellite de la culture (CSC) l'importance économique de la culture, des arts, du patrimoine et du sport au sein de l'économie canadienne est mesurée. Le CSC fournit des estimations quant à la contribution de la culture au produit intérieur brut (PIB), corrobore, entres autres, des estimations quant à la contribution de la culture aux emplois et aux revenus du travail et permet de distinguer l'activité économique culturelle de l'activité économique non culturelle.

Tendances relatives aux dépenses du ministère

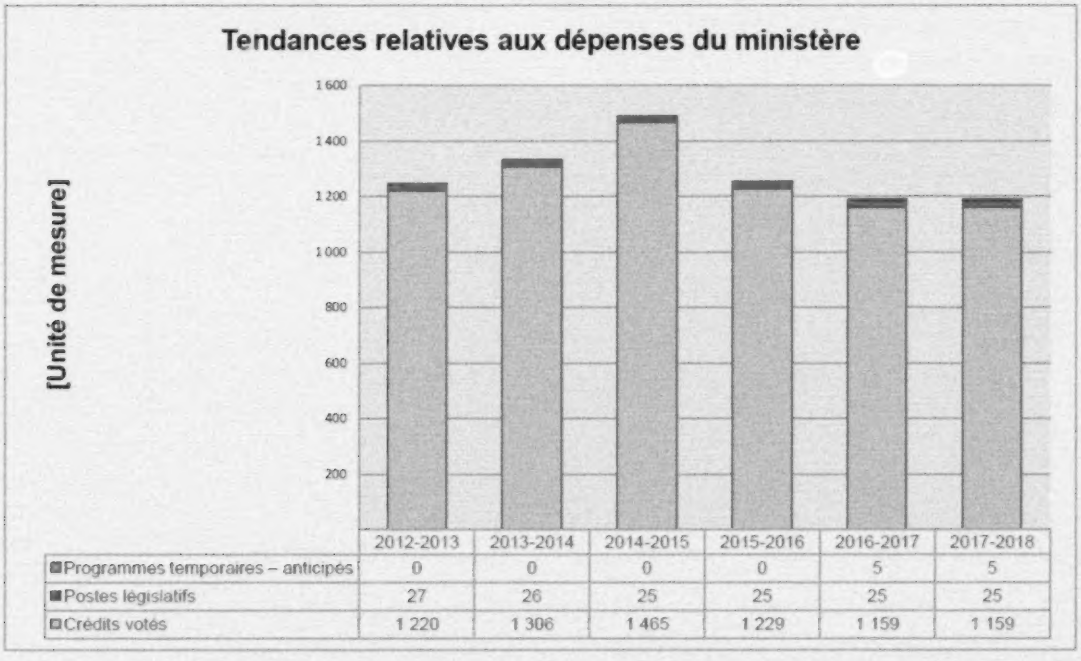

L'augmentation des dépenses réelles de 2012-2013 à 2013-2014 est principalement attribuable au financement du Sous-Programme d'accueil pour les Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 à Toronto (368 millions de dollars de 2012-2013 à 2015-2016). La mise en œuvre des mesures d'économies du Budget 2012 a aussi eu une incidence sur le budget total du Ministère.

L'augmentation des dépenses projetées et prévues en 2014-2015 est principalement attribuable au financement du Sous-Programme d'accueil pour les Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 à Toronto et au financement reçu pour *En route vers 2017*.

La diminution des dépenses prévues en 2015-2016 et 2016-2017 est principalement attribuable à la fin du financement unique pour le Sous-Programme d'accueil pour les Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 à Toronto et pour *En route vers 2017* incluant son Sous-Programme de publicité gouvernementale. La baisse résiduelle est attribuable à la fin du financement temporisé de l'Initiative des langues autochtones. La décision portant sur le financement temporisé de cette initiative sera prise dans le cadre du processus budgétaire normal et sera considérée dans les Budgets des dépenses du Ministère.

Pour obtenir des renseignements au sujet des crédits du ministère du Patrimoine canadien, veuillez consulter le *Budget principal des dépenses 2015-2016* [16] sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique

Résultat stratégique 1 : Les expressions artistiques et le contenu culturel canadiens sont créés et accessibles au pays et à l'étranger

Programme 1.1 : Arts

Description

Ce Programme améliore l'accès des Canadiens à une variété d'expériences artistiques, contribue à la résilience du secteur des arts et approfondit les liens entre les organismes culturels et leurs communautés. Ceci est accompli grâce à des programmes de financement qui appuient des établissements qui proposent une formation de haut calibre aux artistes et interprètes pour les préparer à des carrières professionnelles; la présentation de festivals artistiques professionnels ou de saisons de spectacles; l'amélioration de l'infrastructure artistique et patrimoniale; et l'amélioration des pratiques d'affaires des organismes voués aux arts et au patrimoine et au développement de partenariats dans le secteur. L'objectif de base de ce Programme est d'encourager l'accès, la résilience et l'excellence dans les arts pour tous les Canadiens.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
116 713 634	116 713 634	116 713 634	116 713 634

Ressources humaines (équivalent temps plein [ETP])

2015-2016	2016-2017	2017-2018
123,0	123,0	123,0

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
La résilience des organismes voués aux arts et au patrimoine qui reçoivent le soutien de Patrimoine canadien est accrue.	Nombre moyen de sources de financement (autres que Patrimoine canadien), pour chaque bénéficiaire.	5	Mars 2016
Les Canadiens de diverses collectivités géographiques ont accès à des activités artistiques, culturelles et patrimoniales.	Pourcentage minimum de collectivités rejointes par le Fonds du Canada pour la présentation des arts et le Fonds du Canada pour les espaces culturels qui sont rurales*.	50	Mars 2016
	Nombre minimum de participants annuel, en millions, aux activités soutenues par le Fonds du Canada pour la présentation des arts.	21,5	Mars 2016

*Rurale : collectivité ayant une population de moins de 50 000 habitants située à une distance de 50 à 200 km d'un centre urbain ayant une population de plus de 100 000 habitants.

Faits saillants de la planification

Le Programme Arts continuera de contribuer au résultat stratégique « *Les expressions artistiques et le contenu culturel canadiens sont créés et accessibles au pays et à l'étranger* ». Le Ministère appuiera des projets offrant aux Canadiens des occasions de se rapprocher des arts, d'explorer l'excellence artistique et de devenir des partenaires à part entière dans le soutien d'un secteur des arts résilient. Par l'entremise de ses dépenses prévues de 116,7 millions de dollars, le Ministère investira dans des programmes qui mobilisent les Canadiens dans leur collectivité en appuyant l'infrastructure culturelle, les présentations artistiques professionnelles, la formation artistique professionnelle de haute qualité, de même que la résilience organisationnelle et financière des organismes professionnels voués aux arts et au patrimoine. Le Ministère contribuera à l'excellence dans les arts et à l'amélioration de l'accès des Canadiens à une variété d'expériences artistiques.

Au moyen de ses sous-programmes, le Programme Arts appuiera et contribuera aux priorités organisationnelles suivantes : *Un secteur culturel prospère*, *Rassembler les Canadiens et les Canadiennes* et *Célébrer notre patrimoine et notre histoire.* Le Programme appuiera les projets qui encouragent les organismes voués aux arts et au patrimoine à utiliser stratégiquement la technologie, qui contribuent à la prospérité, au dynamisme et à la qualité de vie des collectivités et qui contribuent à célébrer notre histoire et notre patrimoine. Les sections des sous-programmes présentent plus de détails sur les moyens que prendra le Programme pour atteindre ses résultats attendus.

Sous-Programme 1.1.1 : Fonds du Canada pour la présentation des arts

Description

Le Fonds du Canada pour la présentation des arts (FCPA) vise à permettre aux Canadiens d'avoir accès à des expériences artistiques professionnelles des plus variées dans leurs communautés. Il offre une aide financière aux organismes sans but lucratif canadiens qui diffusent professionnellement des festivals artistiques ou des saisons de spectacles ainsi qu'aux organismes qui les soutiennent. Le FCPA appuie également l'émergence de diffuseurs et d'organismes d'appui à la diffusion pour les communautés mal desservies ou pour des pratiques artistiques. Le but est que les Canadiens de toutes les régions vivent et valorisent une variété d'expériences artistiques professionnelles. Ce Sous-Programme a recours au financement des paiements de transfert suivants : Subventions en vertu du Fonds du Canada pour la présentation des arts et contributions en vertu du Fonds du Canada pour la présentation des arts.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
38 883 517	38 883 517	38 883 517

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
63,9	63,9	63,9

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les organismes de diffusion artistique offrent une variété d'expériences artistiques professionnelles aux Canadiens.	Degré d'atteinte des cibles du cadre de mesure du rendement, sur une échelle de 1 à 5*, qui ont trait à un éventail de disciplines** artistiques professionnelles offertes par les bénéficiaires du Fonds du Canada pour la présentation des arts.	5	Mars 2016
Les Canadiens, y compris ceux des collectivités mal desservies partout au Canada, ont accès à une variété d'expériences artistiques professionnelles.	Degré d'atteinte des cibles du cadre de mesure du rendement, sur une échelle de 1 à 5*, qui ont trait au type de collectivités mal desservies***, par les bénéficiaires du Fonds du Canada pour la présentation des arts.	5	Mars 2016

*Les indicateurs de rendement sont évalués sur une échelle de 1 à 5 points comme suit : 1 = 0 à 24 p. cent des cibles atteintes; 2 = 25 à 49 p. cent des cibles atteintes; 3 = 50 à 79 p. cent des cibles atteintes; 4 = 80 à 99 p. cent des cibles atteintes; 5 = 100 p. cent et plus des cibles atteintes.

**Disciplines: danse, littérature, arts médiatiques, musique, théâtre et arts visuels.

***Les communautés mal desservies comprennent notamment celles-ci : Autochtones, collectivités ethnoculturelles, communautés de langue officielle en situation minoritaire et jeunes.

Faits saillants de la planification

Afin d'atteindre ses cibles et ses résultats attendus, le Sous-Programme Fonds du Canada pour la présentation des arts (FCPA) continuera d'investir dans des activités qui offrent aux Canadiens l'accès à une variété d'expériences artistiques professionnelles dans leur collectivité. Ceci est possible grâce aux trois composantes du Sous-Programme : la composante d'appui à la programmation, la composante d'appui au développement et la composante du Groupe fiduciaire des édifices des Pères de la Confédération, qui fournit un financement au Centre des arts de la Confédération à l'Île-du-Prince-Édouard. Le Sous-Programme continuera d'administrer des subventions et contributions aux organismes sans but lucratif, aux autres paliers ou agences de gouvernement et aux institutions autochtones équivalentes qui présentent professionnellement des festivals artistiques ou des saisons de spectacles, ainsi qu'aux organismes qui les appuient. Le rendement du Sous-Programme sera mesuré selon la variété de disciplines offertes aux Canadiens par les présentateurs et selon leur portée dans les collectivités mal desservies.

Le FCPA contribuera à la priorité organisationnelle *Rassembler les Canadiens* en appuyant la présentation professionnelle de festivals artistiques et de saisons de spectacles des arts de la scène qui permettent de mobiliser les Canadiens dans leur collectivité.

Sous-Programme 1.1.2 : Fonds du Canada pour les espaces culturels

Description

Le Fonds du Canada pour les espaces culturels (FCEC) a pour objectif de favoriser l'amélioration des conditions matérielles liées à la création, à la diffusion, à la préservation et à l'exposition des arts et du patrimoine. Le Sous-Programme vise également à améliorer et à rendre plus accessibles aux Canadiens les arts de la scène, les arts visuels, les arts médiatiques, les collections muséales et les expositions patrimoniales. Pour réaliser ces objectifs, le FCEC accorde une aide financière sous la forme de subventions et de contributions pour des projets d'infrastructures pour des organismes artistiques et patrimoniaux professionnels à but non lucratif et les gouvernements municipaux et provinciaux ayant un mandat pour les arts et le patrimoine et leurs organismes, et les organisations équivalentes des peuples autochtones. Le but est de donner aux Canadiens de toutes les régions, y compris les communautés mal desservies, l'accès au sein de leur communauté à des espaces nouveaux ou améliorés pour la création, la diffusion, la préservation et l'exposition des arts et du patrimoine. Ce Sous-Programme a recours au financement des paiements de transfert suivants : Subventions en vertu du Fonds pour les espaces culturels du Canada et contributions en vertu du Fonds pour les espaces culturels du Canada.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
30 124 646	30 124 646	30 124 646

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
34,4	34,4	34,4

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les organismes du domaine des arts et du patrimoine disposent de ressources permettant de mettre en place et d'améliorer des installations et des infrastructures.	Nombre minimum de nouvelles installations ou d'installations améliorées dans le secteur des arts et du patrimoine soutenus par le Fonds du Canada pour les espaces culturels.	80	Mars 2016
	Pourcentage minimum de projets d'infrastructure et d'équipement spécialisé soutenus par le Fonds du Canada pour les espaces culturels qui visent une collectivité mal desservie.	40	Mars 2016

*Les communautés mal desservies comprennent notamment celles-ci : Autochtones, collectivités ethnoculturelles, communautés de langue officielle en situation minoritaire et jeunes.

Faits saillants de la planification

Afin d'atteindre ses cibles et son résultat attendu, le Sous-Programme Fonds du Canada pour les espaces culturels (FCEC) continuera de fournir aux organismes des arts et du patrimoine les ressources nécessaires afin de bâtir ou améliorer des installations et des infrastructures. Le Sous-Programme continuera d'administrer des subventions et contributions aux organismes canadiens d'arts et du patrimoine sans but lucratif, aux autres paliers ou agences de gouvernement et aux institutions ou organismes autochtones équivalents pour des projets de construction ou de rénovation d'infrastructure culturelle et des projets d'achat d'équipements spécialisés nécessaires. Le rendement du Sous-Programme sera mesuré selon le nombre d'installations nouvelles ou améliorées et le pourcentage de projets situés dans des collectivités mal desservies.

Le FCEC contribuera à la priorité organisationnelle *Un secteur culturel prospère* en appuyant les projets des organismes voués aux arts et au patrimoine qui font un usage stratégique de la technologie.

Sous-Programme 1.1.3 : Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts

Description

Le Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts (FCFSA) vise à contribuer au perfectionnement des créateurs canadiens et de futurs chefs de file du milieu culturel, dans le secteur des arts au Canada, et ce, en appuyant la formation d'artistes très prometteurs par l'intermédiaire d'établissements qui proposent une formation de haut calibre. Il accorde une aide

financière à des établissements canadiens à but non lucratif qui se spécialisent dans la prestation de cours intensifs ciblés et axés sur la pratique artistique. Ces établissements offrent une formation professionnelle du plus haut niveau dans des disciplines telles que la danse, le théâtre, les arts du cirque, les arts visuels et la musique (opéra, formation orchestrale). Il accorde aussi une aide financière à certains établissements de formation qui reflètent les pratiques artistiques autochtones et ethnoculturelles. Les Canadiens, ainsi que le monde entier, bénéficient d'œuvres artistiques de la plus grande qualité réalisées par des artistes canadiens formés au Canada dans les établissements soutenus par le Sous-Programme. Ce Sous-Programme a recours au financement des paiements de transfert suivants : Contributions en vertu du Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
23 875 244	23 875 244	23 875 244

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
8,5	8,5	8,5

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les diplômés d'établissements de formation artistique ont des carrières professionnelles au Canada et à l'échelle internationale.	Pourcentage minimum de finissants en arts d'établissements appuyés par le Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts ayant une carrière dans leur domaine au Canada ou à l'étranger.	75	Mars 2016
	Pourcentage minimum d'employeurs qui évaluent que les finissants d'établissements appuyés par le Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts sont bien préparés à une carrière professionnelle.	70	Mars 2016

Faits saillants de la planification

Afin d'atteindre ses cibles et son résultat attendu, le Sous-Programme Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts (FCFSA) continuera d'investir dans des activités qui contribuent au développement des créateurs et des futurs leaders culturels canadiens en appuyant la formation d'artistes prometteurs. Le Sous-Programme continuera d'administrer des contributions aux institutions canadiennes sans but lucratif qui offrent une formation en arts professionnels du plus haut niveau, ciblée, intensive et fondée sur la pratique. Le rendement du Sous-Programme sera mesuré selon le pourcentage de diplômés des arts ayant une carrière

professionnelle dans leur domaine et le pourcentage d'employeurs qui évaluent que les diplômés sont bien préparés à une carrière professionnelle.

Sous-Programme 1.1.4 : Fonds du Canada pour l'investissement en culture

Description

Le Fonds du Canada pour l'investissement en culture (FCIC) aide les organismes voués aux arts et au patrimoine à constituer et à diversifier leurs sources de revenus, à améliorer leurs pratiques d'affaires et à être mieux reconnus et enracinés dans leurs communautés. Trois volets lui permettent d'atteindre ces objectifs. Le volet Incitatifs aux fonds de dotation offre des subventions en contrepartie des fonds recueillis pour des organismes artistiques professionnels à but non lucratif. Le volet Initiatives stratégiques finance les projets améliorant les pratiques d'affaires de multiples organismes partenaires. Le volet Appui limité aux organismes artistiques en situation précaire est un volet rarement utilisé permettant au gouvernement fédéral de s'associer à d'autres niveaux de gouvernement et au secteur privé pour aider un organisme voué aux arts qui frôle la faillite à assurer sa pérennité s'il possède une bonne stratégie d'affaires. Ce Sous-Programme a recours au financement des paiements de transfert suivants : Subventions en vertu du Fonds du Canada pour l'investissement en culture et contributions en vertu du Fonds du Canada pour l'investissement en culture.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
23 830 227	23 830 227	23 830 227

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
16,2	16,2	16,2

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les organismes voués aux arts et au patrimoine démontrent une bonne santé organisationnelle, administrative et financière.	Nombre moyen d'outils élaborés par les bénéficiaires de financement d'Initiatives stratégiques afin de renforcer les pratiques d'affaires des organismes voués aux arts et au patrimoine.	6	Mars 2016
	Montant minimum (en millions de dollars) recueilli au moyen de dons du secteur privé par des organismes artistiques qui présentent une demande admissible au volet Incitatifs aux fonds de dotation.	20	Mars 2016

Faits saillants de la planification

Afin d'atteindre ses cibles et son résultat attendu, le Sous-Programme Fonds du Canada pour l'investissement en culture (FCIC) continuera d'administrer des subventions et contributions aux organismes sans but lucratif des arts et du patrimoine et aux institutions ou organismes autochtones équivalents, ainsi qu'aux fondations de bienfaisance enregistrées, pour qu'ils continuent d'être appuyés dans leur collectivité. Le rendement du Sous-Programme sera mesuré selon le nombre d'outils élaborés et le montant minimum recueilli au moyen de dons du secteur privé.

Le FCIC contribuera à la priorité organisationnelle *Un secteur culturel prospère* en appuyant les projets qui encouragent les organismes voués aux arts et au patrimoine à faire un usage stratégique de la technologie numérique. Le FCIC contribuera également à la priorité organisationnelle *Rassembler les Canadiens* en appuyant des projets offrant aux Canadiens des occasions de tisser des liens avec le secteur culturel et d'y contribuer.

Programme 1.2 : Industries culturelles

Description

Ce Programme soutient les industries culturelles canadiennes à s'adapter à un marché mondial exigeant et en évolution. Cet objectif est atteint grâce à la prestation de subventions, de contributions, et de crédits d'impôt, ainsi que par des politiques, et des mesures législatives et réglementaires. Favoriser la compétitivité et les extrants créatifs de ces industries fait en sorte que les auditoires canadiens et internationaux ont accès à un éventail de contenu canadien dans une variété de formats et de plateformes, et contribue à l'économie canadienne.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
302 493 050	302 493 050	302 493 050	302 493 050

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
236,7	236,7	236,7

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Une variété de contenu culturel canadien est créé et produit.	Degré d'atteinte des cibles du cadre de mesure du rendement, sur une échelle de 1 à 5*, qui représente la variété de contenu culturel canadien créé et produit.	5	Mars 2016
Le contenu culturel canadien est accessible au Canada et à l'étranger.	Degré d'atteinte des cibles du cadre de mesure du rendement, sur une échelle de 1 à 5*, qui ont trait à l'accessibilité au contenu culturel canadien au Canada et à l'étranger.	5	Mars 2016
Les industries culturelles canadiennes appuyées par Patrimoine canadien contribuent à la prospérité économique du Canada.	Produit intérieur brut (PIB) des industries de la culture, en milliards de dollars.	25,5	Mars 2016

*Les indicateurs de rendement sont évalués sur une échelle de 1 à 5 comme suit : 1 = 0 à 24 p. cent des cibles atteintes; 2 = 25 à 49 p. cent des cibles atteintes; 3 = 50 à 79 p. cent des cibles atteintes; 4 = 80 à 99 p. cent des cibles atteintes; 5 = 100 p. cent et plus des cibles atteintes.

Faits saillants de la planification

Le Programme Industries culturelles continuera de contribuer au résultat stratégique « *Les expressions artistiques et le contenu culturel canadiens sont créés et accessibles au pays et à l'étranger* ». Par l'entremise de ses dépenses prévues de 302,5 millions de dollars, le Ministère appuiera les créateurs canadiens et les industries culturelles pour la création et la production de contenu culturel de grande qualité, et en favorisera l'accès au Canada et à l'étranger. Le Ministère aidera également l'ensemble du secteur à contribuer davantage à la prospérité économique du Canada et à la qualité de vie des Canadiens, de même qu'à devenir plus concurrentiel sur le marché mondial. La contribution de ce Programme à la prospérité économique du Canada sera évaluée au moyen du produit intérieur brut (PIB) des industries de la culture.

Au moyen de ses sous-programmes, le Programme Industries culturelles appuiera et contribuera aux priorités organisationnelles suivantes : *Un secteur culturel prospère* et *Célébrer notre patrimoine et notre histoire.* Le Programme appuiera les industries canadiennes du film et de la vidéo, du livre, des périodiques, de la musique, de la radiodiffusion et des communications numériques afin qu'ils soient plus novateurs et qu'ils puissent tirer avantage des opportunités qu'offrent les technologies numériques et mieux s'adapter afin d'être en mesure de prospérer dans un environnement en évolution. Grâce à ce Programme, le Ministère continuera également à donner des conseils au gouvernement sur les enjeux des industries culturelles, du droit d'auteur, du commerce international et de la radiodiffusion et des communications numériques. Les sections des sous-programmes présentent plus de détails sur les initiatives clés du Programme pour 2015-2016 et sur les mesures qui seront prises pour atteindre ses résultats attendus.

Sous-Programme 1.2.1 : Radiodiffusion et communications numériques

Description

La Direction générale de la Radiodiffusion et des communications numériques fournit des conseils sur le cadre stratégique et réglementaire global de la radiodiffusion et des communications numériques au Canada, y compris des conseils sur la *Loi sur la radiodiffusion*. Celle-ci vise notamment à faire en sorte que des émissions canadiennes sont créées et que les Canadiens y ont accès.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
5 702 477	5 702 477	5 702 477

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
49,5	49,5	49,5

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Date de réalisation
Les décideurs sont bien informés des questions liées au cadre stratégique et réglementaire global de la radiodiffusion et aux communications numériques au Canada.	Pourcentage de conseils clés en matière de politiques, y compris les conseils appuyant les activités du gouverneur en conseil en ce qui a trait à des décisions relatives à l'octroi de licences de radiodiffusion par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, fournis à l'intérieur des délais prévus par la loi, ou au besoin.	100	Mars 2016

Faits saillants de la planification

Pour atteindre sa cible et son résultat attendu, le Sous-Programme Radiodiffusion et communications numériques continuera de surveiller l'évolution des facteurs socioéconomiques et les technologies numériques et de fournir des conseils en matière de politiques sur la législation, les politiques et les cadres de réglementation qui s'appliquent au secteur canadien de la radiodiffusion et des communications numériques, y compris des conseils en matière de politiques sur la *Loi sur la radiodiffusion*. Le rendement du Sous-Programme sera mesuré selon le pourcentage de conseils clés en matière de politiques fournis dans les délais prévus.

En 2015-2016, le Sous-Programme Radiodiffusion et communications numériques entreprendra l'initiative clé suivante :

- Assurer le suivi sur la priorité du gouvernement de mettre en œuvre des engagements relatifs à la radiodiffusion, annoncée dans le discours du Trône de 2013[17], concernant le Programme pour les consommateurs.

Sous-Programme 1.2.2 : Fonds des médias du Canada

Description

Le Fonds des médias du Canada (FMC), un partenariat public-privé, accorde du financement destiné à la création et à la promotion de contenu numérique convergent dans les deux langues officielles et d'applications de contenus logiciels canadiens novateurs conçus pour la diffusion sur de multiples plateformes (p. ex. télédiffusion, Internet et/ou les appareils mobiles). Les investissements du FMC sont axés sur la création de contenu que les Canadiens veulent et ils exploitent la possibilité qu'offrent les nouvelles technologies de diffuser le contenu aux Canadiens quand ils le veulent et où ils le veulent. Les organismes appuyés par le FMC comprennent entre autres les entreprises canadiennes de production télévisuelle et interactive et des médias numériques. Les Canadiens en tant que consommateurs d'émissions convergentes et les créateurs d'applications et de contenus logiciels novateurs constituent le groupe cible ultime. Les communautés autochtones, les communautés de langue officielle en situation minoritaire, ainsi que des communautés d'autres langues diverses bénéficient également d'enveloppes de financement particulières pour la production. Ce Sous-Programme a recours au financement des paiements de transfert suivants : Contributions en vertu du Sous-Programme du Fonds des médias du Canada.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
135 293 098	135 293 098	135 293 098

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
10,7	10,7	10,7

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Des contenus et applications logicielles canadiens novateurs sont créés en raison de leur potentiel commercial* ou à des fins d'utilisation par le public**.	Nombre minimum de projets de contenus et d'applications logicielles canadiens appuyés par le Fonds des médias du Canada.	60	Octobre 2016
Les Canadiens regardent les émissions de télévision ou le contenu convergent*** numérique soutenus par le Fonds des médias du Canada ou interagissent avec ceux-ci.	Niveau d'heures d'écoute (en millions d'heures annuellement) des productions télévisuelles de langue anglaise soutenues par le Fonds des médias du Canada.	1 660	Octobre 2016
	Niveau d'heures d'écoute (en millions d'heures annuellement) des productions télévisuelles de langue française soutenues par le Fonds des médias du Canada.	980	Octobre 2016

* Potentiel commercial : possibilité que les entreprises médiatiques grand public mettent les produits en application.
** Utilisation par le public : projets dont les produits sont utilisés librement ou directement par le public.
*** Contenu convergent : projets canadiens à plateformes multiples fournissant un contenu distribué sur au moins deux plateformes, dont la télévision. Le contenu de médias numériques comprend les jeux, le contenu Web interactif, le contenu sur demande, les baladodiffusions, les webisodes et les mobisodes.

Faits saillants de la planification

Pour atteindre ses cibles et ses résultats attendus, le Sous-Programme Fonds des médias du Canada (FMC) continuera d'assurer la disponibilité de financement destiné à la création de contenu numérique sur de multiples plateformes telles que la télévision, les appareils mobiles ou l'Internet. Le Sous-Programme continuera également de fournir du financement, entre autres, aux entreprises canadiennes de production télévisuelles et des médias numériques pour les Canadiens en tant que consommateurs d'émissions convergentes et créateurs d'applications et de contenu logiciels novateurs. Le rendement du Sous-Programme sera mesuré selon le nombre de projets de contenus et d'applications logicielles et le niveau d'heures de productions télévisuelles soutenues par le FMC regardées dans les deux langues officielles.

Le FMC contribuera à la priorité organisationnelle *Un secteur culturel prospère* en appuyant la création de contenu télévisuel et numérique convergent sur de multiples plateformes, et la création d'applications et de contenus logiciels canadiens novateurs exclusivement destinés aux plateformes numériques.

Sous-Programme 1.2.3 : Politique du film et de la vidéo

Description

La Direction de la Politique du film et de la vidéo appuie le cadre politique, législatif et réglementaire global du secteur de l'audiovisuel au niveau fédéral en favorisant la création d'un éventail de films et de vidéos et en assurant l'accès à un contenu canadien par des auditoires

canadiens et internationaux. De plus, elle met en application la *Politique canadienne sur la coproduction audiovisuelle régie par des traités* en négociant des traités de coproduction audiovisuelle avec des partenaires actuels et nouveaux.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
1 682 709	1 682 709	1 682 709

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
15,7	15,7	15,7

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les longs métrages canadiens sont disponibles au Canada et à l'étranger.	Part du marché (pourcentage) des recettes de billets vendus au Canada pour les longs métrages canadiens.	5	Décembre 2016
Les politiques du film et de la vidéo soutiennent la production d'une variété de contenu audiovisuel canadien.	Budget total (en milliards de dollars) des productions cinématographiques et télévisuelles (y compris la part canadienne des coproductions).	2,5	Décembre 2016
Les négociations de traités régissant les coproductions audiovisuelles vont bon train avec des pays clés prioritaires.	Nombre de négociations de traités de coproductions audiovisuelles en cours avec des partenaires étrangers.	8	Mars 2016

Faits saillants de la planification

Pour atteindre ses cibles et ses résultats attendus, le Sous-Programme Politique du film et de la vidéo continuera d'appuyer le cadre politique, législatif et réglementaire global du secteur de l'audiovisuel en favorisant la création d'un éventail de films et de vidéos et en assurant l'accès à un contenu canadien pour les auditoires canadiens et internationaux. Le Sous-Programme poursuivra la mise en œuvre de la *Politique canadienne sur la coproduction audiovisuelle régie par des traités* en avançant les négociations de traités de coproduction avec des pays partenaires actuels et nouveaux. Le rendement du Sous-Programme sera mesuré selon la part du marché des recettes de billets vendus au Canada pour les longs métrages canadiens, le budget total des productions cinématographiques et télévisuelles canadiennes et le nombre de négociations de traités en cours avec des partenaires étrangers.

Sous-Programme 1.2.4 : Crédits d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique

Description

Le Bureau de certification des produits audio-visuels canadiens (BCPAC) administre avec l'Agence du revenu du Canada les programmes de crédits d'impôt suivants afin d'appuyer l'industrie du film et de la télévision au Canada : 1) Le Crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne (CIPC) encourage la création d'émissions canadiennes et l'essor d'un secteur de production canadien indépendant et dynamique. Il est accessible aux compagnies de production canadiennes pour des productions considérées au titre de contenu canadien; les productions admissibles doivent satisfaire à des critères précis concernant le personnel clé de création et les coûts de la production. Le CIPC correspond à 25 pour cent des dépenses de main-d'œuvre admissibles; 2) Le Crédit d'impôt pour services de production cinématographique ou magnétoscopique (CISP) encourage l'emploi de Canadiens, par des sociétés canadiennes ou étrangères imposables ayant un établissement stable au Canada. Le CISP équivaut à 16 pour cent des traitements et salaires payés à des résidents du Canada ou à des sociétés canadiennes imposables pour des services rendus relativement à une production au Canada.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
74 967	74 967	74 967

Le Sous-Programme de Crédits d'impôt pour la production cinématographique ou magnétoscopique est un centre de coût net voté, ce qui réduit le montant des dépenses prévues.

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
40,5	40,5	40,5

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les productions cinématographiques et télévisuelles à contenu canadien reçoivent une certification de Patrimoine canadien.	Nombre de productions cinématographiques ou télévisuelles canadiennes soutenues par le crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne.	1 000	Mars 2016
Des productions cinématographiques et télévisuelles à contenu non canadien utilisant des services de production canadiens reçoivent une certification de Patrimoine canadien.	Nombre de productions cinématographiques et télévisuelles étrangères filmées au Canada qui reçoivent un crédit d'impôt pour services de production cinématographique ou magnétoscopique.	150	Mars 2016

Faits saillants de la planification

Pour atteindre ses cibles et ses résultats attendus, le Sous-Programme Crédits d'impôt pour la production cinématographique ou magnétoscopique, administré par le Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens (BCPAC), continuera de coadministrer, avec l'Agence du revenu du Canada, deux programmes de crédits d'impôt pour appuyer l'industrie du film et de la vidéo tout en maintenant et en renforçant les relations avec l'Agence du revenu du Canada, Téléfilm Canada et d'autres partenaires clés. Le BCPAC continuera de délivrer des certificats et des accréditations aux compagnies de production canadiennes et aux sociétés étrangères imposables pour la création de programmes canadiens et pour encourager l'emploi de Canadiens. Le rendement du Sous-Programme sera mesuré selon le nombre de productions cinématographiques ou télévisuelles canadiennes soutenues par le crédit d'impôt et le nombre de productions cinématographiques et télévisuelles étrangères et canadiennes appuyées et filmées au Canada.

Sous-Programme 1.2.5 : Fonds de la musique du Canada

Description

Le Fonds de la musique du Canada appuie les activités des créateurs, des artistes et des entrepreneurs canadiens de la musique dans le but d'accroître la création de musique canadienne diversifiée, et l'accès à celle-ci par des auditoires de partout. Cette aide est versée par l'entremise des volets suivants : 1) Entrepreneurs de la musique : appui financier aux entrepreneurs canadiens de la musique ainsi qu'aux organismes nationaux de service, pour la création, l'édition, la production, la distribution ou la commercialisation de musique canadienne, dont les activités liées aux tournées; 2) Nouvelles œuvres musicales : appui financier aux artistes et entrepreneurs canadiens de la musique pour la création, l'édition, la production, la distribution ou la commercialisation de musique canadienne, dont les activités liées aux tournées, les vitrines musicales et les activités liées au développement commercial; 3) Initiatives collectives : appui financier aux organismes canadiens à but non lucratif ainsi qu'aux entrepreneurs canadiens de la musique pour la réalisation de diverses activités collectives visant à rehausser la visibilité et

l'accessibilité de la musique canadienne; 4) Souvenirs de la musique canadienne : appui financier pour la préservation du patrimoine musical canadien pour les générations futures. Ce Sous-Programme a recours au financement des paiements de transfert suivants : Subventions en vertu du Fonds de la musique du Canada et Contributions en vertu du Fonds de la musique du Canada.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
26 000 296	26 000 296	26 000 296

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
15,6	15,6	15,6

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Un éventail de styles de musique canadienne est produit par les bénéficiaires du Fonds de la musique du Canada.	Nombre de productions de musique canadienne qui ont reçu l'appui du Fonds de la musique du Canada.	300	Mars 2016
La musique canadienne soutenue par le Fonds de la musique du Canada est accessible au Canada et à l'étranger.	Pourcentage de la part du marché national des albums d'artistes financés par le Fonds de la musique du Canada.	18	Juin 2016
	Ventes internationales, en millions d'albums, d'artistes financés par le Fonds de la musique du Canada.	1	Juin 2016

Faits saillants de la planification

Pour atteindre ses cibles et ses résultats attendus, le Sous-Programme Fonds de la musique du Canada (FMC) continuera d'appuyer l'industrie canadienne de la musique pour accroître la création et l'accès à une diversité de musique canadienne pour des auditoires de partout. Le Sous-Programme continuera d'administrer des subventions et contributions aux divers bénéficiaires, y compris les créateurs de musique, les artistes, les entrepreneurs et les organismes sans but lucratif, pour la création, la publication, la production, la distribution, la commercialisation ou la préservation de la musique canadienne. Le rendement du Sous-Programme sera mesuré selon le nombre de productions de musique canadienne soutenues, le pourcentage de la part du marché national des albums d'artistes financés et les ventes internationales d'albums d'artistes financés.

Le FMC contribuera à la priorité organisationnelle *Un secteur culturel prospère* en finançant des projets qui améliorent l'accessibilité de la musique canadienne sur les plateformes numériques.

Sous-Programme 1.2.6 : Fonds du livre du Canada

Description

Le Fonds du livre du Canada appuie les activités des éditeurs canadiens du livre en plus de celles des autres secteurs de l'industrie afin d'assurer l'accès à un large éventail de livres d'auteurs canadiens. Cette aide est versée dans le cadre des sources de financement suivantes :1) Soutien aux éditeurs, appui financier accordé principalement selon une formule récompensant la distribution de contenu valorisé par les Canadiens. Ce financement contribue à maintenir la production et la promotion de livres d'auteurs canadiens en compensant pour les coûts élevés de l'édition au Canada et en renforçant la capacité et la compétitivité du secteur; et 2) Soutien aux organisations, appui financier favorisant le développement de l'industrie canadienne du livre et du marché pour ses produits en aidant les associations de l'industrie et les organismes connexes à entreprendre des projets collectifs apportant des avantages substantiels à l'industrie et, par conséquent, aux lecteurs de partout. Ce Sous-Programme a recours au financement des paiements de transfert suivants : Subventions en vertu du Fonds du livre du Canada et Contributions en vertu du Fonds du livre du Canada.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
39 666 843	39 666 843	39 666 843

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
29,9	29,9	29,9

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les lecteurs de partout dans le monde ont accès à une vaste gamme de livres d'auteurs canadiens produits par les bénéficiaires du Fonds du livre du Canada.	Nombre de nouveaux titres d'auteurs canadiens publiés par les bénéficiaires du Fonds du livre du Canada.	5 500	Mars 2016
Les lecteurs de partout dans le monde consomment une vaste gamme de livres d'auteurs canadiens dont la production est soutenue par le Fonds du livre du Canada.	Valeur, en millions de dollars, des ventes à l'échelle nationale et internationale des livres d'auteurs canadiens publiés par les éditeurs bénéficiaires du Fonds du livre du Canada.	425	Mars 2016

Faits saillants de la planification

Pour atteindre ses cibles et ses résultats attendus, le Sous-Programme Fonds du livre du Canada (FLC) continuera d'appuyer l'industrie canadienne du livre pour que les lecteurs de partout aient

accès à des livres d'auteurs canadiens et en consomment. Le Sous-Programme continuera d'administrer des subventions et contributions aux éditeurs et aux organisations pour la production et la commercialisation de livres d'auteurs canadiens et pour appuyer l'innovation et la compétitivité dans l'industrie canadienne du livre. Le rendement du Sous-Programme sera mesuré selon le nombre de livres d'auteurs canadiens publiés par les bénéficiaires et la valeur des ventes à l'échelle nationale et internationale des titres des bénéficiaires.

Le FLC contribuera à la priorité organisationnelle *Un secteur culturel prospère* en appuyant des projets collectifs de commercialisation axés sur des technologies innovantes qui aident les consommateurs à découvrir le contenu canadien sur le marché numérique.

Sous-Programme 1.2.7 : Fonds du Canada pour les périodiques

Description

Le Fonds du Canada pour les périodiques appuie les activités des éditeurs et des organismes de magazines et de journaux non quotidiens canadiens afin d'assurer l'accès à une variété de magazines et de journaux non quotidiens canadiens. Le Fonds comporte les volets suivants : 1) Aide aux éditeurs : appui financier (accordé selon une formule) aux magazines et aux journaux non quotidiens imprimés canadiens pour des activités d'édition telles que la distribution, la création de contenu, les activités en ligne et l'expansion commerciale; 2) Innovation commerciale : appui financier aux magazines imprimés ou en ligne pour des projets d'expansion commerciale et d'innovation; et 3) Initiatives collectives : appui financier aux organismes de magazines et de journaux non quotidiens canadiens pour la création de projets dans l'ensemble de l'industrie qui visent à rehausser la viabilité globale de l'industrie des magazines et des journaux non quotidiens canadiens. Ce Sous-Programme a recours au financement des paiements de transfert suivants : Subventions en vertu du Fonds du Canada pour les périodiques et Contributions en vertu du Fonds du Canada pour les périodiques.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
79 036 535	79 036 535	79 036 535

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
42,0	42,0	42,0

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Un éventail de périodiques canadiens soutenus par le Fonds du Canada pour les périodiques est produit.	Nombre de titres financés par le Fonds du Canada pour les périodiques publiés par ses bénéficiaires.	850	Mars 2016
Les périodiques canadiens soutenus par le Fonds du Canada pour les périodiques sont lus par les Canadiens.	Nombre d'exemplaires, en millions, des titres financés par le Fonds du Canada pour les périodiques distribués à des Canadiens par année.	250	Mars 2016

Faits saillants de la planification

Pour atteindre ses cibles et ses résultats attendus, le Sous-Programme Fonds du Canada pour les périodiques (FCP) continuera d'appuyer les industries canadiennes des magazines et des journaux non quotidiens pour que les Canadiens aient accès à une variété de magazines et de journaux non quotidiens canadiens. Le Sous-Programme continuera d'administrer des subventions et contributions aux éditeurs et organismes de magazines et de journaux non quotidiens canadiens. Le rendement du Sous-Programme sera mesuré selon le nombre de titres financés publiés par les bénéficiaires et le nombre d'exemplaires des titres financés distribués aux Canadiens chaque année.

Le FCP contribuera à la priorité organisationnelle *Un secteur culturel prospère* en appuyant des activités d'édition numériques.

Sous-Programme 1.2.8 : Politique du droit d'auteur et du commerce international

Description

La Direction générale de la politique du droit d'auteur et du commerce international soutient l'élaboration d'un cadre de politique pour le droit d'auteur, cohérent et prévisible, qui favorise l'efficacité du marché tout en appuyant les intérêts des Canadiens. Ceci est accompli par la mise en œuvre de politiques et d'initiatives qui favorisent l'élaboration d'un régime canadien de droits d'auteur qui tient compte de l'évolution des contextes nationaux et internationaux. De plus, la Direction générale encourage la compréhension et l'application des mécanismes, règlements et lois du Canada en matière de droits d'auteur. Enfin, elle soutient le développement de positions canadiennes sur le droit d'auteur et la culture lors de discussions internationales incluant des négociations touchant aux politiques commerciales. Ceci consiste notamment à fournir des conseils spécialisés afin de veiller à ce que les intérêts en matière de politique canadienne sur le droit d'auteur et la culture soient efficacement mis de l'avant lors de discussions internationales pertinentes.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
2 949 092	2 949 092	2 949 092

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
22,4	22,4	22,4

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Date de réalisation
Les décideurs sont bien informés des questions liées à la politique générale et au cadre réglementaire relatifs au droit d'auteur et au commerce international.	Pourcentage de conseils en matière de politiques clés, fournis à l'intérieur des délais mandatés ou au besoin.	100	Mars 2016

Faits saillants de la planification

Pour atteindre sa cible et son résultat attendu, le Sous-Programme Politique du droit d'auteur et du commerce international continuera d'appuyer la politique et le cadre réglementaire du régime canadien du droit d'auteur et le développement de prises de position du Canada dans les discussions internationales relatives au droit d'auteur et à la culture, y compris les négociations commerciales. Le Sous-Programme fournit des conseils en matière de politiques au gouvernement sur la politique pour que les décideurs assurent une représentation efficace des intérêts des politiques canadiennes culturelles et du droit d'auteur dans toutes les discussions internationales pertinentes. Le rendement du Sous-Programme sera mesuré selon le pourcentage de conseils en matière de politiques fournis dans les délais requis.

Le Sous-Programme Politique du droit d'auteur et du commerce international contribuera à la priorité organisationnelle *Un secteur culturel prospère* en appuyant le programme commercial du gouvernement en informant et en participant aux négociations commerciales et en participant à l'établissement des normes qui refléteront les intérêts culturels du Canada.

En 2015-2016, le Sous-Programme Politique du droit d'auteur et du commerce international entreprendra l'initiative clé suivante :

- Se préparer à l'examen parlementaire 2017 de la *Loi sur le droit d'auteur*.

Sous-Programme 1.2.9 : Examen des investissements dans le secteur culturel

Description

Le ministre du Patrimoine canadien est responsable de l'examen et de l'approbation des investissements effectués dans le secteur culturel par des investisseurs étrangers, conformément à la *Loi sur Investissement Canada* (la Loi) et à ses règlements, et ce, depuis 1999. La *Loi* vise à « instituer un mécanisme d'examen des investissements importants effectués au Canada par des non-Canadiens de manière à encourager les investissements au Canada et à contribuer à la croissance de l'économie et à la création d'emplois... » La direction générale de l'Examen des investissements dans le secteur culturel (EISC) administre la Loi en ce qui concerne les investissements proposés par les intérêts étrangers qui visent à établir de nouvelles entreprises ou à faire l'acquisition d'entreprises culturelles canadiennes. Il s'agit d'entreprises œuvrant dans les domaines de la publication, de la distribution ou de la vente de livres, de revues, de périodiques, de journaux ou de compositions musicales sous forme imprimée ou assimilable par une machine. Sont également visées les entreprises axées sur la production, la distribution, la vente ou la présentation d'enregistrements de musique audio ou vidéo ou de films ou de matériel vidéo. Le mandat de la division de l'EISC est d'appliquer la Loi à de tels investissements culturels afin de s'assurer qu'ils engendrent des bénéfices nets pour le Canada.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
861 454	861 454	861 454

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
5,7	5,7	5,7

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les investissements étrangers dans le secteur culturel représentent un avantage net pour les Canadiens.	Pourcentage des propositions d'investissements envoyées à Patrimoine canadien conformes à *la Loi sur Investissement Canada*.	100	Mars 2016
	Pourcentage des engagements des investisseurs étrangers respectés relativement à la création ou à la production de produits culturels canadiens en vertu de la *Loi sur Investissement Canada*.	100	Mars 2016
	Pourcentage des engagements des investisseurs étrangers respectés relativement à la vente, la distribution ou l'exposition de produits culturels canadiens en vertu de la *Loi sur Investissement Canada*.	100	Mars 2016

Faits saillants de la planification

Pour atteindre ses cibles et son résultat attendu, le Sous-Programme Examen des investissements dans le secteur culturel (EISC) continuera d'appliquer, de façon constante et efficace, la *Loi sur Investissement Canada* aux investissements directs étrangers au Canada dans le secteur culturel pour s'assurer qu'ils présentent un avantage net pour le Canada. Les listes trimestrielles des demandes d'examen et des avis d'investissements complétés sont affichées sur le site Web du Ministère[18]. Le Sous-Programme continuera de fournir des conseils à la Ministre et au directeur des investissements dans les délais prévus par la loi. Le rendement du Sous-Programme sera mesuré selon le pourcentage de propositions d'investissements conformes à la Loi et le pourcentage d'engagements d'investisseurs étrangers respectés en vertu de la Loi.

Sous-Programme 1.2.10 : TV5

Description

TV5 appuie le partenariat international entre la France, la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Suisse, le Québec et le Canada. Ce Sous-Programme permet à des productions canadiennes d'être diffusées partout dans le monde par l'entremise de TV5MONDE. De plus, via TV5 Québec Canada, les Canadiens ont accès à une programmation télévisuelle diversifiée provenant de l'ensemble de la Francophonie internationale. Ce Sous-Programme a recours au financement des paiements de transfert suivants : Subventions à TV5MONDE et Contributions à TV5 Québec Canada.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
11 225 579	11 225 579	11 225 579

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
4,8	4,8	4,8

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Du contenu canadien fait partie des grilles de programmation internationale de TV5MONDE.	Pourcentage de contenu canadien diffusé sur TV5MONDE.	7	Mars 2016
Les Canadiens ont accès à la diversité de la Francophonie internationale par l'entremise de TV5 Québec Canada.	Nombre de foyers canadiens, en millions, ayant accès à TV5 Québec Canada.	6,9	Septembre 2016
	Pourcentage maximum de programmes de TV5 Québec Canada qui proviennent de la Francophonie internationale (excluant le Canada).	85	Septembre 2016

Faits saillants de la planification

Afin d'atteindre ses cibles et ses résultats attendus, le Sous-Programme TV5 continuera d'appuyer l'accès des Canadiens à une programmation diversifiée et unique de la Francophonie. Le Sous-Programme continuera d'administrer des subventions à TV5MONDE et des contributions à TV5 Québec Canada afin d'assurer la disponibilité d'une diversité de contenu audiovisuel de langue française au Canada et à l'étranger, sur de multiples plateformes. Le Sous-Programme fera également la promotion du contenu mettant en valeur notre dynamisme culturel. Le rendement du Sous-Programme sera mesuré selon le pourcentage de contenu canadien diffusé, le nombre de foyers canadiens ayant accès à TV5 Québec Canada et le pourcentage maximum de programmes de la Francophonie internationale.

TV5 contribuera à la priorité organisationnelle *Un secteur culturel prospère* en appuyant des initiatives technologiques pour rejoindre les spectateurs là où ils sont.

Programme 1.3 : Patrimoine

Description

Ce Programme assure que le patrimoine culturel du Canada soit préservé et que tous les Canadiens y aient accès, aujourd'hui comme demain. Il permet aux intervenants du secteur du patrimoine d'améliorer leurs connaissances, leurs compétences et leurs pratiques professionnelles, de préserver et de présenter des collections et les objets patrimoniaux, ainsi que de créer et de mettre en circulation des expositions et d'autres formes de contenu patrimonial. Ceci est accompli grâce à des mesures de financement comme des subventions, des contributions et des incitatifs fiscaux; à la diffusion d'information; à la prestation de services d'experts, de formation et d'autres services; et à l'application de mesures réglementaires et législatives. Le but

premier de ce Programme est de promouvoir la préservation et la présentation du patrimoine culturel canadien.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
29 785 074	29 785 074	29 785 075	29 785 075

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
123,3	123,3	123,3

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les établissements et les travailleurs du patrimoine ont amélioré leurs connaissances, compétences et pratiques professionnelles.	Pourcentage de participants qui ont amélioré leurs connaissances, compétences et pratiques professionnelles.	80	31 mars 2016
Les collections patrimoniales sont préservées par les établissements du patrimoine au profit des générations présentes et futures.	Nombre de collections patrimoniales et d'objets dont la préservation a été appuyée par des interventions de l'Institut canadien de conservation, le Sous-Programme d'aide aux musées et le Programme des biens culturels mobiliers.	46 000	31 mars 2016
Les publics canadiens et internationaux accèdent au contenu présenté par les établissements du patrimoine.	Nombre de visiteurs aux expositions itinérantes appuyées par le Sous-Programme d'indemnisation pour les expositions itinérantes au Canada ou le Sous-Programme d'aide aux musées.	1 700 000	31 mars 2016

Faits saillants de la planification

Le Programme Patrimoine continuera de contribuer au résultat stratégique « *Les expressions artistiques et le contenu culturel canadiens sont créés et accessibles au pays et à l'étranger* ». Le Ministère appuiera les organismes et travailleurs de ce secteur pour assurer la préservation, la présentation et l'accessibilité du patrimoine culturel du Canada aux Canadiens aujourd'hui et demain. Par l'entremise de ses dépenses prévues de 29,8 millions de dollars, le Ministère aidera les organismes patrimoniaux et les travailleurs à améliorer leurs connaissances, leurs compétences et leurs pratiques professionnelles, à gérer et préserver les collections et à permettre l'accès au contenu du patrimoine.

Au moyen de ses sous-programmes, le Programme Patrimoine appuiera et contribuera aux priorités organisationnelles suivantes: *Célébrer notre patrimoine et notre histoire, Rassembler les Canadiens* et *Un secteur culturel prospère*. À la lumière de l'importance que le Ministère accorde à la promotion de l'histoire canadienne, ce Programme a été renforcé pour aider les organismes locaux, dont les musées, qui souhaitent promouvoir l'histoire canadienne. Le Programme, de même que le Programme Appartenance au Canada, est l'un des mécanismes clés du Ministère pour la mise en œuvre d'*En route vers 2017*. Les sections des sous-programmes présentent plus de détails sur les initiatives clés du Programme pour 2015-2016 et sur les mesures qui seront prises pour atteindre ses résultats attendus.

En 2015-2016, le Programme du Patrimoine entreprendra les initiatives clés suivantes :

- Effectuer la deuxième enquête du gouvernement du Canada sur les établissements du patrimoine pour mieux connaître les établissements du patrimoine sans but lucratif au Canada et pour aider à l'élaboration des politiques et à la mise en œuvre des programmes.
- Assister aux réunions des États parties de la Convention de 1970 et de la Convention de La Haye de 1954 et de ses protocoles pour représenter les intérêts du Canada.

Sous-Programme 1.3.1 : Programme d'aide aux musées

Description

Le Sous-Programme d'aide aux musées (PAM) appuie les établissements et les travailleurs du patrimoine dans le but de préserver et de présenter des collections patrimoniales. Le PAM offre une aide financière aux musées et aux établissements apparentés canadiens pour des activités visant à faciliter l'accès des Canadiens à notre patrimoine, à favoriser la préservation du patrimoine culturel du Canada, notamment la préservation de collections représentatives du patrimoine culturel autochtone, et à favoriser l'essor des connaissances, des compétences et des pratiques professionnelles liées aux fonctions muséales clés. En appui à la Stratégie emploi jeunesse, le PAM aide les établissements du patrimoine à offrir des possibilités d'emplois d'été et de stages aux jeunes par l'entremise des volets du programme Jeunesse Canada au travail consacrés au patrimoine. Le PAM offre aussi des subventions par le biais du Sous-Programme des biens culturels mobiliers pour aider les organismes désignés à faire l'acquisition de biens culturels menacés d'exportation ou mis en vente sur les marchés internationaux. Ce Sous-Programme a recours au financement des paiements de transfert suivants : Subventions en vertu du PAM et contributions en vertu du PAM.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
18 436 669	18 436 670	18 436 670

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
30,3	30,3	30,3

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les établissements du patrimoine ont acquis de nouvelles compétences relatives aux fonctions muséales clés.	Pourcentage de bénéficiaires qui signalent une incidence positive sur les fonctions muséales clés.	80	31 mars 2016
Les établissements du patrimoine ont accès à des ressources permettant de préserver le patrimoine.	Pourcentage de bénéficiaires qui signalent une incidence positive sur la préservation du patrimoine.	80	31 mars 2016
Les établissements du patrimoine offrent aux Canadiens des occasions d'accéder au patrimoine.	Nombre de lieux proposant des expositions et d'autres activités et produits présentés au public.	90	31 mars 2016

Faits saillants de la planification

Afin d'atteindre ses cibles et ses résultats attendus, le Sous-Programme d'aide aux musées (PAM) continuera d'investir dans les activités de base pour assurer l'appui aux travailleurs et établissements du patrimoine dans la préservation et la présentation de collections patrimoniales. Le Sous-Programme continuera de fournir une aide financière aux musées canadiens et aux institutions connexes en facilitant l'accès des Canadiens à notre patrimoine et en favorisant la préservation du patrimoine culturel du Canada, y compris le patrimoine culturel autochtone. Le Sous-Programme vise également à favoriser le savoir, les compétences et les pratiques professionnels relatifs aux principales fonctions muséales. Le rendement du Sous-Programme sera mesuré selon le pourcentage de bénéficiaires qui signalent une incidence positive sur les fonctions muséales clés et sur la préservation du patrimoine, et sur le nombre de lieux proposant une programmation patrimoniale.

Le PAM est l'un des sous-programmes existants au Ministère qui a subi des ajustements pour améliorer l'accès des organismes locaux au financement des projets qui favorisent la promotion de l'histoire canadienne et mettent en œuvre des initiatives ayant une emphase sur les jalons d'*En route vers 2017*. Le Sous-Programme contribuera particulièrement à la priorité organisationnelle *Célébrer notre patrimoine et notre histoire* en donnant la priorité aux expositions axées sur l'histoire, en particulier sur les jalons historiques d'*En route vers 2017*.

Sous-Programme 1.3.2 : Programme d'indemnisation pour les expositions itinérantes au Canada

Description

Par le biais du Sous-Programme d'indemnisation pour les expositions itinérantes au Canada (INDEM), établi en vertu de la *Loi sur l'indemnisation au Canada en matière d'expositions itinérantes*, le gouvernement du Canada assume un passif éventuel relativement à la perte ou à l'endommagement d'objets dans des expositions itinérantes admissibles. Les objectifs du Sous-Programme sont d'améliorer l'accès de la population canadienne au patrimoine canadien et international grâce à la circulation d'artefacts et d'expositions au Canada, et à offrir aux établissements patrimoniaux admissibles du Canada un avantage concurrentiel lorsqu'ils se mesurent à des établissements étrangers pour l'emprunt d'expositions internationales prestigieuses. Les critères d'admissibilité et les limites fixées au passif éventuel assumé par le gouvernement sont décrits dans la Loi et son Règlement. Afin d'être approuvés aux fins de l'indemnisation, les expositions et lieux de présentation doivent répondre aux normes d'évaluation. Lorsque l'indemnisation d'une exposition est approuvée, le Sous-Programme prépare un accord d'indemnisation contractuel qui doit être signé avec le propriétaire des œuvres prêtées. Il ne s'agit pas d'un programme de subventions et contributions. L'indemnisation se définit comme un passif éventuel, car une compensation n'est fournie que si la perte ou l'endommagement a lieu.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
521 627	521 627	521 627

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
4,9	4,9	4,9

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Des occasions sont créées pour que les Canadiens puissent avoir accès aux principales expositions itinérantes présentant le patrimoine culturel canadien et international.	Nombre de lieux d'exposition.	11	31 mars 2016
	Nombre de provinces où se situent les institutions-hôtes.	5	31 mars 2016
	Nombre de visiteurs aux expositions indemnisées.	700 000	31 mars 2016

Faits saillants de la planification

Afin d'atteindre ses cibles et son résultat attendu, le Sous-Programme d'indemnisation pour les expositions itinérantes au Canada (INDEM) continuera de travailler à accroître l'accès au patrimoine canadien et international grâce à la circulation d'artefacts et d'expositions au Canada. Le Sous-Programme continuera d'appuyer les établissements patrimoniaux admissibles du Canada afin qu'ils aient un avantage concurrentiel par rapport aux institutions internationales pour le prêt d'expositions internationales prestigieuses. Le rendement du Sous-Programme sera mesuré selon le nombre de lieux d'exposition, les provinces où elles sont situées et le nombre de visiteurs à ces expositions.

On prévoit débuter l'évaluation d'INDEM en avril 2015.

Sous-Programme 1.3.3 : Réseau canadien d'information sur le patrimoine

Description

Le Réseau canadien d'information sur le patrimoine (RCIP) est un organisme de service spécial au sein du ministère du Patrimoine canadien. En tant que centre national d'expertise, le RCIP permet aux musées et autres établissements patrimoniaux à travers le Canada de réseauter entre eux et avec leurs publics grâce aux technologies numériques. Le RCIP est un chef de file international en matière de création, de gestion, de présentation et de préservation de contenu patrimonial numérique. Il propose aux organismes sans but lucratif du secteur patrimonial du Canada de la recherche, des produits, des services et des forums axés sur le perfectionnement professionnel et le développement de carrière. Le RCIP fournit une grande partie de ce soutien par l'entremise de son site Web destiné aux professionnels et bénévoles du secteur patrimonial.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
2 628 437	2 628 437	2 628 437

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
16,8	16,8	16,8

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Date de réalisation
Les établissements et les travailleurs du patrimoine au Canada et à l'étranger profitent des occasions d'apprentissage et de collaboration fournies par le Réseau canadien d'information sur le patrimoine.	Nombre de visites en ligne aux ressources du Réseau canadien d'information sur le patrimoine pour les professionnels et les bénévoles du patrimoine.	650 000	31 mars 2016

Faits saillants de la planification

Afin d'atteindre sa cible et son résultat attendu, le Sous-Programme Réseau canadien d'information sur le patrimoine (RCIP) continuera d'aider les musées et autres établissements sans but lucratif du patrimoine à tirer pleinement profit des technologies numériques en entreprenant de la recherche sur l'élaboration des normes et sur les domaines connexes; en diffusant les connaissances au moyen de conseils techniques, de formation et de publications en ligne et en fournissant des outils de référence et de partage des données. À la suite du transfert du Musée virtuel du Canada au Musée canadien de l'histoire en septembre 2014, 2015-2016 sera une année de transition pendant laquelle le RCIP examinera ses produits et services pour s'assurer qu'ils répondent efficacement aux besoins actuels et à venir des musées et de leurs auditoires partout au pays. Le rendement du Sous-Programme sera mesuré selon le nombre de visites en ligne aux ressources du RCIP.

Le RCIP contribuera à la priorité organisationnelle *Un secteur culturel prospère* en entreprenant des études de cas en préservation numérique et en améliorant l'utilisation et la fiabilité de l'important outil muséologique : le Dictionnaire descriptif et visuel d'objets de Parcs Canada.

En 2015-2016, le RCIP entreprendra l'initiative clé suivante :

- Élaborer et amorcer la mise en œuvre d'un modèle de gestion révisé permettant aux musées de tirer parti des technologies numériques.

Sous-Programme 1.3.4 : Institut canadien de conservation

Description L'Institut canadien de conservation (ICC) est un organisme de service spécial au sein du ministère du Patrimoine canadien. L'ICC appuie les établissements et les professionnels du patrimoine dans la conservation des collections patrimoniales du Canada afin qu'elles soient accessibles aux générations présentes et futures. Cette mission est accomplie par la recherche, des services d'experts, le perfectionnement professionnel et l'information (site Web et publications). L'ICC possède une expertise en science de la conservation, en restauration d'objets patrimoniaux et d'œuvres d'art, en conservation préventive et des intérieurs patrimoniaux. Ses principaux clients représentent environ 2 000 établissements patrimoniaux du Canada, notamment les musées, les archives, les bibliothèques, et les lieux historiques, ainsi que les administrations publiques responsables de collections patrimoniales. Unique au Canada, l'ICC est considéré comme un chef de file dans la communauté internationale de la conservation et établit fréquemment des partenariats et des relations de collaboration pour la réalisation de projets de recherche et de diffusion de connaissances avec des institutions canadiennes et internationales.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
7 353 069	7 353 069	7 353 069

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
62,5	62,5	62,5

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les milieux du patrimoine canadien et international ont accès aux résultats des activités de recherche et de développement de l'Institut canadien de conservation.	Ratio d'articles de l'Institut canadien de conservation publiés dans des revues professionnelles et à comité de lecture canadiennes et étrangères par rapport au nombre de scientifiques en conservation équivalent temps plein.	0,7	31 mars 2016
Les établissements et les travailleurs du patrimoine au Canada et à l'étranger utilisent les programmes et les documents d'apprentissage de l'Institut canadien de conservation.	Nombre d'utilisateurs des programmes et des documents d'apprentissage de l'Institut canadien de conservation.	300 000	31 mars 2016
Les services d'experts de l'Institut canadien de conservation sont utilisés par les établissements du patrimoine dans le but de préserver leurs collections.	Nombre d'établissements du patrimoine qui bénéficient des services d'experts de l'Institut canadien de conservation.	130	31 mars 2016

Faits saillants de la planification

Afin d'atteindre ses cibles et ses résultats attendus, le Sous-Programme Institut canadien de conservation (ICC) continuera d'offrir son expertise, ses compétences et ses services uniques afin de continuellement améliorer les connaissances et pratiques en conservation répondant aux besoins de la communauté du patrimoine et de contribuer à la préservation, la célébration et l'accessibilité du patrimoine canadien. Le Sous-Programme continuera de fournir son soutien sous forme de recherches, de services d'experts, de perfectionnement professionnel et d'information aux établissements du patrimoine du Canada comme les musées, les archives, les bibliothèques et les lieux historiques, de même qu'aux administrations publiques responsables de collections patrimoniales. Le rendement du Sous-Programme sera mesuré selon le nombre d'articles publiés, le nombre d'utilisateurs des programmes d'apprentissage et de documents de l'ICC, et le nombre d'établissements du patrimoine qui bénéficient de ses services.

L'ICC contribuera à la priorité organisationnelle *Célébrer notre patrimoine et notre histoire* en donnant la priorité au traitement de conservation des artefacts associés aux jalons d'*En route vers 2017*.

En 2015-2016, l'ICC entreprendra les initiatives clés suivantes :

- Entreprendre la mise en œuvre d'un plan stratégique quinquennal qui comprend un plan de recherches à long terme et une stratégie de perfectionnement professionnel pour diversifier la formation, la diffusion de l'information et le perfectionnement professionnel.
- Donner priorité aux principaux éléments patrimoniaux de la Cité parlementaire pendant les rénovations.

Sous-Programme 1.3.5 : Programme des biens culturels mobiliers

Description

Au moyen du Sous-Programme des biens culturels mobiliers, le ministère du Patrimoine canadien applique la *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels*, qui vise à préserver au Canada des exemples importants de notre patrimoine artistique, historique et scientifique afin qu'ils puissent être intégrés aux collections publiques. La *Loi* appuie cet objectif grâce à cinq dispositions, notamment la désignation d'organisations qui ont fait la preuve de leur capacité à préserver les biens culturels et à les rendre accessibles au public à long terme; la création d'incitatifs fiscaux pour encourager les Canadiens à donner ou à vendre des objets d'importance aux organisations désignées; subventions visant les biens culturels mobiliers octroyées aux organisations désignées pour acquérir des biens culturels menacés d'exportation ou en vente sur le marché international; réglementation sur l'exportation afin de prévenir la perte permanente de biens culturels de valeur pour le Canada; et contrôles à l'importation visant à dissuader le trafic illicite de biens culturels à l'échelle internationale. La ministre du Patrimoine canadien et un tribunal indépendant établi par la *Loi*, la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels, partagent la responsabilité d'appliquer ces dispositions en collaboration avec les autres organismes gouvernementaux chargés d'administrer et d'appliquer certains aspects de la *Loi*.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
845 272	845 272	845 272

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
8,8	8,8	8,8

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les organismes désignés ont l'occasion d'acquérir des biens culturels importants.	Nombre d'objets/de collections attestés offerts en don/vendus par des intérêts privés à un organisme désigné.	5 000	31 mars 2016
	Nombre de délais établis à l'exportation par année.	10	31 mars 2016
Les biens culturels importés illégalement au Canada sont identifiés et les mécanismes de rapatriement sont enclenchés.	Pourcentage des cas référés par l'Agence des services frontaliers du Canada et la Gendarmerie royale du Canada qui ont été résolus dans un délai de 90 jours.	80	31 mars 2016

Faits saillants de la planification

Afin d'atteindre ses cibles et ses résultats attendus, le Sous-Programme des biens culturels mobiliers continuera d'appliquer la *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels* qui vise à préserver au Canada des exemples importants de notre patrimoine artistique, historique et scientifique afin qu'ils puissent être intégrés aux collections publiques. Le Sous-Programme continuera d'offrir la désignation des organismes, des incitatifs fiscaux, des subventions, une réglementation sur l'exportation et les contrôles à l'importation aux organismes désignés pour que la propriété artistique, historique et scientifique ayant un intérêt exceptionnel et une importance nationale soit conservée au Canada. Le rendement du Sous-Programme sera mesuré selon le nombre d'objets attestés, le nombre de délais d exportation et le pourcentage de cas référés qui ont été résolus dans les délais prescrits

En 2015-2016, le Sous-Programme des biens culturels mobiliers entreprendra les initiatives clés suivantes :

- Compléter un projet de quatre ans pour examiner la capacité de tous les organismes du patrimoine actuellement désignés pour détenir une propriété culturelle.
- Procéder aux principaux changements de la Nomenclature des biens culturels canadiens à exportation contrôlée afin de réduire les contrôles inutiles à l'exportation de la propriété culturelle.

Résultat stratégique 2 : Les Canadiens partagent, expriment et apprécient leur identité canadienne.

Programme 2.1 : Appartenance au Canada

Description

Ce Programme vise à promouvoir l'identité canadienne en inspirant chez les Canadiens la fierté et un idéal national. Il permet de célébrer le Canada et de le commémorer auprès des Canadiens et de renforcer la compréhension des valeurs partagées, de la diversité culturelle et de la connaissance du Canada. Il fait également la promotion de l'éducation civique et de la

participation des Canadiens, incluant les jeunes, et leur donne l'occasion d'approfondir leurs connaissances et leur compréhension de la société canadienne, de sa diversité, de son histoire et de ses institutions. Ceci est accompli grâce à des mesures de financement comme des subventions et des contributions. Le concept fondamental de ce Programme est de promouvoir la connaissance et les expériences du Canada auprès des Canadiens.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
86 572 642	86 572 642	60 271 447	60 411 446

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
181,3	181,3	181,3

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les Canadiens, notamment les jeunes, connaissent et apprécient les valeurs et les intérêts communs au Canada.	Pourcentage des participants canadiens aux initiatives de Patrimoine canadien qui déclarent mieux connaître et apprécier le Canada.	75	31 mars 2016
	Nombre de Canadiens rejoints par les activités, événements, commémorations et expositions (nombre de Canadiens participant aux événements offerts par le Canada en fête, soit durant la période du 21 juin au 1er juillet, ou des célébrations et événements spéciaux financés par le Programme).	7 000 000	Mars 2017

Faits saillants de la planification

Le Programme Appartenance au Canada continuera de contribuer au résultat stratégique « *Les Canadiens partagent, expriment et apprécient leur identité canadienne* ». Le Ministère renforcera l'identité canadienne en inspirant chez les Canadiens un sentiment de fierté et un idéal national. Par l'entremise de ses dépenses prévues de 86,6 millions de dollars, le Ministère travaillera à rehausser la connaissance et le sentiment d'appartenance des Canadiens aux valeurs et aux intérêts partagés du Canada.

Au moyen de ses sous-programmes, le Programme Appartenance au Canada appuiera et contribuera aux priorités organisationnelles suivantes : *Célébrer notre patrimoine et notre histoire et Rassembler les Canadiens*. L'accent sera mis sur des initiatives qui offrent des occasions d'accroître la connaissance et l'expérience qu'ont les Canadiens de leur histoire et leur patrimoine partagés du Canada. Le Programme, de même que le Programme du Patrimoine, est

l'un des mécanismes clés du Ministère pour la mise en œuvre d'*En route vers 2017*. Certaines célébrations comme le 200e anniversaire de Sir John A. Macdonald, le centenaire du droit de vote des femmes et le 50e anniversaire du drapeau national du Canada, sont mises en évidence dans les sections des sous-programmes. Compte tenu de l'importance pour le Ministère de promouvoir l'histoire canadienne, ce Programme continuera d'aider à faire la promotion de l'histoire du Canada au moyen d'une gamme d'initiatives, dont la remise des Prix d'histoire du gouvernement du Canada pour les étudiants et enseignants exceptionnels du niveau secondaire. En offrant un meilleur accès au financement pour les organismes qui souhaitent faire connaître l'histoire canadienne, les Canadiens, y compris les jeunes, auront l'opportunité d'apprendre et de comprendre la société, la diversité, l'histoire et les institutions du Canada. Les sections des sous-programmes présentent plus de détails sur les initiatives clés du Programme pour 2015-2016 et sur les mesures qui seront prises pour atteindre son résultat attendu.

Sous-Programme 2.1.1 : Programme des célébrations et des commémorations

Description

Ce Sous-Programme offre un financement sous forme de subventions et de contributions à des organisations non gouvernementales et communautaires pour des activités communautaires organisées au cours de la période du Canada en fête, du 21 juin au 1er juillet. Ces activités célèbrent la Journée nationale des Autochtones le 21 juin, la Saint-Jean-Baptiste le 24 juin, la Journée canadienne du multiculturalisme le 27 juin et la fête du Canada le 1er juillet. Le financement est également offert pour des commémorations d'envergures nationales qui commémorent et célèbrent des personnes, des lieux, des symboles, des anniversaires et des événements historiques importants. Les activités financées renforcent la fierté, encouragent la participation aux célébrations et commémorations et renforcent la compréhension d'une histoire partagée. Ce Sous-Programme a recours au financement des paiements de transfert suivants : Subventions à l'appui du Sous-Programme célébration et commémoration et contributions à l'appui du Sous-Programme célébration et commémoration.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
43 666 627	18 466 627	18 466 626

L'écart constaté de 2015-2016 à 2016-2017 est principalement attribuable à la fin du financement unique reçu pour *En route vers 2017* et son Programme de publicité gouvernementale. La diminution est également attribuable aux réaffectations de fonds pour *En route vers 2017* et pour la stratégie culturelle fédérale pour les Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 à Toronto de 2014-2015 à 2015-2016.

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
68,3	68,3	68,3

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les Canadiens dans l'ensemble du pays ont l'occasion de participer aux événements communautaires qui sont ouverts au public et qui sont gratuits.	Nombre d'événements communautaires tenus dans l'ensemble du pays durant la période du Canada en fête (du 21 juin au 1er juillet).	1 700	Mars 2017
Les Canadiens participent à des célébrations et commémorations d'envergure nationale.	Nombre de participants aux événements/activités de célébration et de commémoration.	7 000 000	Mars 2017

Faits saillants de la planification

Afin d'atteindre ses cibles et ses résultats attendus, le Sous-Programme des célébrations et des commémorations continuera d'investir dans des activités de base pour assurer que les Canadiens partout au Canada aient l'occasion de participer aux événements communautaires gratuits ouverts au public qui renforcent la fierté, encouragent la participation aux célébrations et commémorations, et renforcent la compréhension d'une histoire partagée. Le Sous-Programme continuera d'administrer des subventions et contributions aux organisations non gouvernementales et communautaires pour des activités communautaires organisées pendant la période du Canada en fête et pour les célébrations de portée nationale. Le rendement du Sous-Programme sera mesuré selon le nombre d'événements communautaires tenus pendant la période du 21 juin au 1er juillet et le nombre de participants aux événements de célébration et commémoration. De même, le Sous-Programme invitera une fois encore les jeunes Canadiens à exprimer ce que le Canada représente pour eux grâce au Défi de la fête du Canada.

Le Sous-Programme des célébrations et commémorations contribuera directement à la priorité organisationnelle *Célébrer notre patrimoine et notre histoire* en coordonnant les activités et événements menant au *150e anniversaire de la Confédération* en 2017. Ces célébrations incluent, entres autres, le centenaire du droit de vote des femmes, le 175e anniversaire de l'élection de Baldwin et Lafontaine – chefs d'un gouvernement responsable et le 800e anniversaire de la Magna Carta. Le Sous-Programme contribuera également à la priorité organisationnelle *Rassembler les Canadiens* en célébrant avec les communautés au Canada, le relais de la flamme des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 à Toronto.

En 2015-2016, le Sous-Programme des célébrations et commémorations entreprendra les initiatives clés suivantes :

- Continuer de souligner le centenaire de la Première Guerre mondiale et le 75e anniversaire de la Deuxième Guerre mondiale, s'étalant de 2014 à 2020, au moyen

d'une série de commémorations et d'activités dont le 100e anniversaire de la bataille d'Ypres et la création du poème *Au Champ d'honneur*.
- Financer des initiatives pour le 175e anniversaire de naissance de Sir Wilfrid Laurier et le 200e anniversaire de Sir John A. Macdonald en forgeant des alliances stratégiques pour élargir la portée des commémorations.
- Mettre en œuvre la stratégie culturelle fédérale pour les Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 à Toronto, notamment en appuyant des célébrations communautaires ayant des thèmes liés aux Jeux et des lieux de festivités au centre-ville de Toronto.

Sous-Programme 2.1.2 : Expérience de la capitale

Description

Ce Sous-Programme a pour objectif de susciter la fierté des Canadiens envers leur capitale nationale, tout en faisant mieux connaître la Région de la capitale du Canada à titre de destination où il est possible de faire l'expérience du patrimoine, de la culture et des réalisations du Canada. Pour atteindre ses objectifs, le Sous-Programme de l'Expérience de la capitale organise les célébrations de la fête du Canada dans la Région de la capitale du Canada, le Bal de Neige ainsi que les lumières de Noël au Canada. Il dirige dans la Région de la capitale du Canada la création de nouveaux monuments commémoratifs, donne un appui à d'autres institutions fédérales à souligner d'importants événements et anniversaires commémoratifs, et offre aux visiteurs des services d'information et d'interprétation des sites et symboles d'importance nationale de la Région de la capitale du Canada. De plus, il présente le Spectacle son et lumière sur la colline du Parlement, assure que les valeurs, l'histoire et les symboles du Canada sont représentés dans la Région de la capitale du Canada, met en valeur l'expression artistique canadienne au travers d'une collection d'œuvres d'art public, et organise des activités pour les jeunes. Le Sous-Programme fait aussi la promotion de la Région de la capitale du Canada aux Canadiens de par le pays avec des initiatives de rayonnement et de diffusion, que ce soit en utilisant les médias traditionnels ou les nouveaux médias.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
11 874 194	10 772 999	10 712 999

L'écart observé de 2015-2016 à 2016-2017 est principalement attribuable aux réaffectations de fonds pour le Spectacle son et lumière de 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019 à 2015-2016.

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
65,3	65,3	65,3

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les Canadiens qui visitent la Région de la capitale du Canada du Canada éprouvent un sentiment d'appartenance à la Région de la capitale nationale et en retirent un sentiment de fierté nationale.	Pourcentage de participants canadiens qui participent à des activités organisées par le Sous-Programme Expérience de la capitale dans la Région de la capitale du Canada qui expriment un sentiment d'appartenance à la Région de la capitale nationale et un sentiment de fierté nationale accrus.	70	Mars 2016
La Région de la capitale du Canada met en évidence la culture, les valeurs et les réalisations et les anniversaires commémoratifs du Canada.	Nombre d'activités mises en œuvre par le Sous-Programme Expérience de la capitale qui impliquent des ministères, agences ou sociétés d'état fédérales.	20	Mars 2016

Faits saillants de la planification

Afin d'atteindre ses cibles et ses résultats attendus, le Sous-Programme Expérience de la capitale continuera d'investir dans des activités de base pour susciter la fierté et un sentiment d'appartenance des Canadiens à leur capitale tout en faisant mieux connaître la Région de la capitale du Canada. Le Sous-Programme continuera d'organiser des événements importants et d'offrir de l'information représentant les valeurs, les histoires, les réalisations et les symboles canadiens et de donner un appui aux autres institutions fédérales pour souligner des événements importants et anniversaires commémoratifs, tels que la construction de monuments commémoratifs. Le rendement du Sous-Programme sera mesuré selon le pourcentage de participants déclarant avoir augmenté leur sentiment d'appartenance et leur fierté nationale et le nombre d'activités mises en œuvre.

Le Sous-Programme Expérience de la capitale contribuera à la priorité organisationnelle *Célébrer notre patrimoine et notre histoire* en organisant des activités de commémoration et en adaptant les programmes et activités dans la Région de la capitale du Canada afin de mettre en évidence *En route vers 2017*.

En 2015-2016, le Sous-Programme Expérience de la capitale entreprendra les initiatives clés suivantes :

- Surveiller la construction de nouveaux monuments commémoratifs dans la Région de la capitale du Canada comme le Mémorial des victimes du communisme et le Monument national de l'holocauste.
- Travailler de concert avec des partenaires pour créer à Ottawa une route commémorative reliant les grands monuments commémoratifs d'importance nationale.
- Procéder au renouvellement d'événements et de programmes importants comme les lumières de Noël au Canada et le nouveau Spectacle son et lumière sur la Colline du Parlement pour mettre en évidence *En route vers 2017*.

Sous-Programme 2.1.3 : Cérémonial d'État et protocole

Description

Cérémonial d'État et protocole (CEP) fournit des informations officielles sur les symboles nationaux du Canada, comme le drapeau national. Il répond aux questions du public concernant l'utilisation commerciale des symboles, les règles relatives au déploiement du drapeau, l'étiquette du drapeau et l'utilisation d'images royales. CEP est le centre d'expertise pour les procédures et questions protocolaires internes et fournit des informations et des conseils aux bureaux de protocole des provinces et des territoires. Il organise les cérémonies nationales, y compris les funérailles d'État, l'installation d'un nouveau gouverneur général, le spectacle du midi de la fête du Canada sur la Colline du Parlement et les tournées royales. CEP gère la mise en berne du drapeau national du Canada, y compris l'élaboration des politiques, en collaboration avec d'autres ministères. CEP administre le programme des lieutenants-gouverneurs (LG) dont leur salaire et les subventions annuelles pour couvrir les coûts opérationnels. Il leur fournit également des conseils quant aux événements spéciaux ainsi que des informations sur leurs rôles et responsabilités. Ce Sous-Programme a recours au financement des paiements de transfert suivants : Subventions aux lieutenants-gouverneurs de chaque province du Canada.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
4 623 247	4 623 247	4 623 247

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
23,7	23,7	23,7

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Date de réalisation
Les Canadiens participent aux cérémonies d'envergure nationale telles les funérailles d'État, les installations de gouverneurs généraux, les visites royales et la cérémonie de la Fête du Canada sur la Colline parlementaire.	Pourcentage de la capacité des sites occupée durant les événements cérémoniaux d'envergure nationale.	95	Mars 2017

Faits saillants de la planification

Afin d'atteindre sa cible et son résultat attendu, le Sous-Programme Cérémonial d'État et protocole (CEP) continuera de fournir des informations officielles sur les symboles nationaux du Canada et de l'expertise sur les procédures et questions protocolaires internes. Le Sous-Programme continuera également d'organiser des cérémonies nationales et de gérer les responsabilités fédérales relatives aux lieutenants-gouverneurs. Il vise à ce que les Canadiens

participent aux cérémonies nationales. Le rendement du Sous-Programme sera mesuré selon le pourcentage de la capacité des sites occupés.

En 2015-2016, CEP entreprendra l'initiative clé suivante :

- Coordonner les célébrations du 50e anniversaire du drapeau national du Canada.
- Intégrer du contenu portant sur les jalons importants d'*En route vers 2017* dans le spectacle du midi de la fête du Canada sur la Colline du Parlement diffusé à travers le pays.

Sous-Programme 2.1.4 : Fonds pour l'histoire du Canada

Description

Le Fonds pour l'histoire du Canada incite les Canadiens à se renseigner sur l'histoire du Canada, ainsi que sur la vie civique et la politique publique. Le Fonds fournit un appui financier par le biais d'ententes pour soutenir la production ou l'amélioration de matériel didactique, l'organisation d'activités d'apprentissage ou de perfectionnement et la création et le maintien de réseaux. Grâce à divers partenariats au sein du gouvernement et par l'intermédiaire d'organismes nationaux clés du secteur de l'histoire et de l'éducation civique et d'établissements d'enseignement postsecondaire, le Fonds offre aux Canadiens la possibilité d'améliorer leur compréhension du Canada, de manière à avoir une population informée et engagée. Ce fonds a recours au financement des paiements de transfert suivants : Subventions à l'appui du Fonds pour l'histoire du Canada et contributions à l'appui du Fonds pour l'histoire du Canada.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
4 805 294	4 805 294	5 005 294

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
3,8	3,8	3,8

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Date de réalisation
Les Canadiens comprennent mieux l'histoire, la participation citoyenne et les politiques publiques du Canada.	Pourcentage de Canadiens rejoints par le Fonds pour l'histoire du Canada qui affirment qu'ils ont acquis une meilleure compréhension de l'histoire du Canada, ainsi que de la vie civique et de la politique publique.	75	31 mars 2016

Faits saillants de la planification

Afin d'atteindre sa cible et son résultat attendu, le Sous-Programme Fonds pour l'histoire du Canada (FHC) continuera d'offrir aux Canadiens des occasions d'améliorer leur compréhension du Canada, son histoire et ses réalisations, de manière à avoir une population informée et engagée. Le Sous-Programme continuera également d'appuyer les organismes nationaux clés du secteur de l'histoire et de l'éducation civique et les établissements d'enseignement postsecondaire qui contribuent à la production et à l'amélioration de matériel didactique et d'expériences d'apprentissage, et à la création et le maintien de réseaux conçus pour donner aux Canadiens des occasions de se renseigner sur l'histoire du Canada, la vie civique et la politique publique. Le rendement du Sous-Programme sera mesuré selon le pourcentage de Canadiens rejoints qui affirment avoir une meilleure compréhension des domaines d'intérêts particuliers au Sous-Programme.

Le FHC contribuera à la priorité organisationnelle *Célébrer notre patrimoine et notre histoire* en appuyant des activités afin que tous les Canadiens, en particulier les jeunes, puissent apprendre à connaître les événements importants et les personnalités liés aux jalons marquants d'*En route vers 2017*.

En 2015-2016, le FHC entreprendra les initiatives clés suivantes :

- Financer deux nouvelles Minutes du patrimoine.
- Mettre à profit le succès des premiers Prix d'histoire du gouvernement du Canada qui mettent en valeur l'histoire canadienne, y compris les jalons historiques importants d'*En route vers 2017*.
- Développer davantage la Semaine de l'histoire du Canada grâce à des efforts de collaboration avec les organismes fédéraux afin de promouvoir la semaine et renforcer les liens avec les événements pour les Canadiens.

On prévoit compléter l'évaluation du FHC lors du premier trimestre de 2015-2016.

Sous-Programme 2.1.5 : Programme Échanges Canada

Description

Le Sous-Programme Échanges Canada fournit des subventions et des contributions à l'appui des initiatives jeunesse afin de permettre aux jeunes Canadiens de connaître le Canada, de créer des liens les uns avec les autres et de mieux apprécier la diversité et les aspects communs de l'expérience canadienne. Le Sous-Programme appuie des organismes sans but lucratif afin de fournir aux jeunes Canadiens une gamme d'activités d'échanges et de forums, dans le but de renforcer leur appartenance au Canada et ainsi leur sentiment d'identité canadienne. Le Sous-Programme comprend deux volets : Échanges Jeunesse Canada (EJC) et Forums Jeunesse Canada (FJC). EJC finance les échanges réciproques de jeunes qui sont hébergés dans les familles des participants avec qui ils sont jumelés, et comprend aussi le sous-volet Emplois d'été/Échanges étudiants, qui fournit des possibilités d'emploi d'été pour les jeunes âgés de 16 et 17 ans dans leur deuxième langue officielle. FJC permet aux jeunes Canadiens d'établir des liens entre eux par l'entremise de forums, de sessions d'études et d'ateliers portant sur une variété de sujets pertinents. Ce Sous-Programme a recours au financement des paiements de transfert

suivants : Subventions à l'appui de projets Échange-Jeunesse innovateurs et contributions à l'appui de l'initiative Échanges Canada.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
19 402 351	19 402 351	19 402 351

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
14,8	14,8	14,8

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les jeunes participants acquièrent une connaissance et une compréhension accrues du Canada.	Pourcentage des participants qui déclarent avoir acquis une connaissance et une compréhension accrues du Canada.	75	31 mars 2016
Les jeunes participants tissent des liens entre eux.	Pourcentage des participants qui déclarent avoir tissé des nouveaux liens avec d'autres jeunes Canadiens et Canadiennes grâce à l'échange.	75	31 mars 2016
Les jeunes participants apprécient davantage la diversité et les aspects de la réalité canadienne qu'ils partagent en commun.	Pourcentage des participants qui affirment qu'ils ont une meilleure compréhension de ce que les Canadiens ont en commun.	75	31 mars 2016

Faits saillants de la planification

Afin d'atteindre ses cibles et ses résultats attendus, le Sous-Programme Échanges Canada continuera d'offrir aux jeunes des occasions de participer à des activités où ils peuvent apprendre et faire l'expérience de la diversité du Canada, créer des liens entre eux et mieux apprécier la diversité dans les expressions culturelles, l'histoire et le patrimoine du Canada. Le Sous-Programme continuera d'administrer des subventions et contributions aux organismes sans but lucratif qui offrent aux jeunes Canadiens une variété d'activités et de forum d'échange pour renforcer leur sentiment d'appartenance au Canada et leur sens de l'identité canadienne. Le rendement du Sous-Programme sera mesuré selon le pourcentage de participants qui déclarent avoir acquis une connaissance et une compréhension accrues du Canada, avoir tissé de nouveaux liens avec d'autres jeunes Canadiens et avoir une meilleure compréhension de ce que les Canadiens ont en commun.

Le Sous-Programme Échanges Canada contribuera à la priorité organisationnelle *Célébrer notre patrimoine et notre histoire* en appuyant des activités qui permettent aux jeunes Canadiens

d'apprendre et de faire l'expérience du Canada, y compris son histoire et les jalons importants d'*En route vers 2017*.

On prévoit compléter l'évaluation du Sous-Programme Échanges Canada lors du second trimestre de 2015-2016.

Sous-Programme 2.1.6 : Les jeunes s'engagent

Description

Le Sous-Programme Les jeunes s'engagent a comme objectif de renforcer le sentiment d'appartenance des jeunes au Canada par le biais de l'engagement dans les domaines de l'histoire et du patrimoine, de l'engagement civique et du service des jeunes, des arts et de la culture, et des activités économiques. Le Sous-Programme fournit des subventions et des contributions aux organismes admissibles afin d'appuyer des projets dirigés par des jeunes et s'adressant aux jeunes généralement âgés de 7 ans à 30 ans, qui démontrent la capacité de renforcer le sentiment d'appartenance au Canada tout en abordant au moins un des domaines thématiques susmentionnés. On s'attend à ce que le Sous-Programme sensibilise davantage les jeunes participants à l'importance d'être un citoyen actif et engagé, accroisse la pertinence des organismes au service des jeunes pour les jeunes, et augmente l'engagement des jeunes dans les communautés. À long terme, ces résultats favoriseront chez les jeunes un plus fort sentiment d'appartenance au Canada ainsi qu'un plus fort sentiment d'identité canadienne partagée. Ce Sous-Programme a recours au financement des paiements de transfert suivants : Subventions à l'appui du Sous-Programme Les jeunes s'engagent et contributions à l'appui du Sous-Programme Les jeunes s'engagent. Le Sous-Programme est également responsable pour la gestion d'une subvention d'appariement pour la Fondation Michaëlle Jean[19].

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
2 200 929	2 200 929	2 200 929

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
5,5	5,5	5,5

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les jeunes ont un sentiment d'appartenance au Canada.	Pourcentage de jeunes participants qui ont un sentiment d'appartenance accru au Canada.	55	31 mars 2016
Les jeunes partagent un sentiment d'identité canadienne.	Pourcentage de jeunes participants qui partagent un sentiment d'identité canadienne.	60	31 mars 2016

Faits saillants de la planification

Afin d'atteindre ses cibles et ses résultats attendus, le Sous-Programme Les jeunes s'engagent continuera d'optimiser les occasions pour les jeunes de renforcer leur sentiment d'appartenance au Canada et leur sentiment d'identité canadienne partagée grâce à l'engagement communautaire et à la participation civique. Le Sous-Programme continuera d'administrer des subventions et contributions aux organismes admissibles afin d'appuyer des projets dirigés par des jeunes qui démontrent la capacité de renforcer leur sentiment d'appartenance au Canada tout en abordant au moins un des domaines thématiques suivants : histoire et patrimoine, engagement civique et du service des jeunes, arts et culture, et activités économiques. Le rendement du Sous-Programme sera mesuré selon le pourcentage de participants déclarant avoir un sentiment d'appartenance au Canada accru et un sentiment d'identité canadienne partagée.

Le Sous-Programme Les jeunes s'engagent contribuera à la priorité organisationnelle *Célébrer notre patrimoine et notre histoire* en accordant la priorité aux projets qui présentent l'histoire et le patrimoine canadiens en mettant l'accent sur les jalons importants menant au *150e anniversaire de la Confédération.*

On prévoit compléter l'évaluation du Sous-Programme Les jeunes s'engagent lors du second trimestre de 2015-2016.

Programme 2.2 : Engagement et participation communautaire

Description

Ce Programme vise à engager les Canadiens et à leur offrir la possibilité de participer aux aspects civique, social et culturel de la vie au Canada et dans leurs communautés. Ceci est accompli grâce à des programmes de financement et à des initiatives qui soutiennent les efforts des communautés dans le but de renforcer l'engagement des citoyens et l'inclusion sociale grâce aux arts visuels et aux arts de la scène; d'exprimer, de célébrer et de préserver le patrimoine local; de contribuer à l'accroissement du respect des droits de la personne au Canada et à la sensibilisation à ces droits; et d'élaborer des initiatives novatrices et culturellement appropriées afin d'appuyer les efforts des communautés autochtones pour la revitalisation et la préservation de leurs langues et cultures. Ce Programme comporte des avantages sociaux solides, car il contribue à la préservation de l'histoire et de l'identité des diverses communautés canadiennes,

tout en permettant aux traditions et aux identités d'évoluer avec le temps. Ce Programme appuie le mandat du Ministère de renforcer l'identité canadienne, ses valeurs, ainsi que l'appartenance au Canada.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
48 361 058	47 021 058	41 069 192	41 069 192

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
103,1	103,1	103,1

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les Canadiens sont engagés et ont la possibilité de prendre part aux aspects sociaux et culturels de la vie communautaire au Canada.	Niveau de l'engagement (nombre moyen d'heures de bénévolat par projet, Sous-Programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine) des Canadiens aux aspects sociaux et culturels de la vie communautaire au Canada.	2 750	31 mars 2016
	Nombre d'occasions lors desquelles les Canadiens ont pris part aux aspects sociaux de la vie communautaire en s'informant sur des questions de droits de la personne au Canada par l'entremise du Sous-Programme des Droits de la personne.	55 000	31 mars 2016
	Nombre de Canadiens (participants du Sous-Programme des autochtones) engagés dans les aspects culturels et sociaux de la vie communautaire au Canada.	3 250	31 mars 2016

Faits saillants de la planification

Le Programme Engagement et participation communautaire continuera de contribuer au résultat stratégique « *Les Canadiens partagent, expriment et apprécient leur identité canadienne* ». Le Ministère offrira aux Canadiens partout au pays des occasions de participer aux aspects sociaux et culturels de la vie communautaire. Par l'entremise de ses dépenses prévues de 47 millions de dollars, le Ministère encouragera les Canadiens à s'engager dans leur collectivité locale grâce aux arts visuels et aux arts de la scène, de même qu'au moyen de l'expression, de la célébration et de la préservation du patrimoine historique local. Le Ministère encouragera également la participation des communautés autochtones à la vie canadienne et appuiera le maintien des cultures et langues autochtones comme éléments essentiels de la société canadienne. Ce

Programme mesurera l'engagement et la participation des Canadiens aux aspects sociaux et culturels de la vie communautaire au Canada.

Au moyen de ses sous-programmes, le Programme Engagement et participation communautaire appuiera et contribuera aux priorités organisationnelles suivantes : *Célébrer notre patrimoine et notre histoire* et *Rassembler les Canadiens*. L'accent sera mis sur des initiatives qui appuient le renforcement de l'engagement et de l'inclusion des Canadiens dans les sphères sociales et culturelles de la vie communautaire au Canada par l'entremise des arts, du patrimoine local, de la sensibilisation aux droits de la personne, et de la revitalisation et préservation des langues et cultures autochtones. Les sections des sous-programmes présentent plus de détails sur les initiatives clés du Programme pour 2015-2016 et sur les mesures qui seront pour atteindre son résultat attendu.

Sous-Programme 2.2.1 : Programme des droits de la personne

Description

Le Sous-Programme des droits de la personne contribue à accroître le respect, la sensibilisation et la jouissance des droits de la personne au Canada. Le Sous-Programme vise également à informer et à soutenir une mise en œuvre améliorée, au plan national, des instruments internationaux relatifs aux droits de la personne. Le Sous-Programme gère des consultations fédérales-provinciales/territoriales sur des questions de droits de la personne, coordonne l'étude interministérielle des recommandations des organismes créés par traité et celles découlant des Examens périodiques universels du Canada, élabore les rapports du Canada à l'intention des Nations Unies sur la mise en œuvre, au plan national, des obligations internationales en matière des droits de la personne, fournit des conseils stratégiques concernant l'élaboration des positions du Canada à l'égard des nouvelles questions liées aux droits de la personne et fait la promotion des instruments relatifs aux droits de la personne par la diffusion d'information relative aux droits de la personne. Le Sous-Programme vise à renforcer et à maintenir l'une des valeurs fondamentales liées à l'identité canadienne – le respect des droits de la personne – en éliminant les obstacles à la participation active qui sont imputables aux lacunes dans les connaissances, la compréhension et l'accès aux droits.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016*	Dépenses prévues 2016-2017*	Dépenses prévues 2017-2018*
2 321 584	2 321 584	2 321 584

*Le Sous-Programme des droits de la personne a recours au financement des paiements de transfert suivants : Contributions à l'appui au Programme de contestation judiciaire. Le Programme de contestation judiciaire a été éliminé le 25 septembre 2006. Le gouvernement s'engage à honorer tous ses engagements envers les bénéficiaires qui ont été approuvés par le Programme de contestation judiciaire avant le 25 septembre 2006. Le Programme a accepté de financer ces bénéficiaires jusqu'à l'épuisement des recours disponibles.

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
9,7	9,7	9,7

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux sont impliqués dans des activités qui appuient la mise en œuvre des obligations internationales relatives aux droits de la personne.	Nombre d'occasions qu'ont les gouvernements provinciaux et territoriaux de contribuer à l'établissement de rapports répondant aux obligations internationales du Canada relatives aux droits de la personne et de participer à des discussions intergouvernementales connexes.	24	31 mars 2016
	Taux de participation des gouvernements provinciaux et territoriaux contribuant à l'établissement de rapports répondant aux obligations internationales du Canada relatives aux droits de la personne et assistant aux rencontres intergouvernementales en la matière.	78	31 mars 2016
Les Canadiens ont accès aux renseignements sur les enjeux se rapportant aux droits de la personne au Canada, y compris la Charte et les traités internationaux en matière de droits de la personne qui touchent les Canadiens.	Nombre de visites au site Web du Sous-Programme des droits de la personne.	75 000	31 mars 2016

Faits saillants de la planification

Afin d'atteindre ses cibles et ses résultats attendus, le Sous-Programme des droits de la personne continuera d'investir dans des activités de base pour accroître le respect, la sensibilisation et la jouissance des droits de la personne au Canada. Le Sous-Programme continuera d'informer et d'appuyer une mise en œuvre améliorée au plan national des instruments internationaux relatifs aux droits de la personne, de gérer des consultations fédérales, provinciales et territoriales, de faire la promotion des instruments relatifs aux droits de la personne et de fournir des conseils stratégiques sur les questions émergentes liées aux droits de la personne, et ce afin d'éliminer les obstacles à la participation active imputables au manque de connaissances, de compréhension et d'accès aux droits de la personne. Le rendement du Sous-Programme sera mesuré selon le taux de participation des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et l'accès à l'information sur les questions liées aux droits de la personne au Canada.

Le Sous-Programme des droits de la personne contribuera à la priorité organisationnelle *Rassembler les Canadiens* en partageant l'information avec les provinces et territoires dans le but d'accroître la sensibilisation aux droits internationaux de la personne et d'encourager leur utilisation dans l'élaboration de politiques et de programmes, menant ainsi à une société canadienne plus inclusive.

En 2015-2106, le Sous-Programme des droits de la personne dirigera la coordination fédérale, provinciale et territoriale en vue de la préparation du Canada aux rapports suivants :

- Les vingt et unième et vingt-deuxième rapports sur la *Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale*.
- L'examen par le Comité des droits de l'homme des Nations Unies du Sixième rapport périodique du Canada sur le *Pacte international relatif aux droits civils et politiques*, y compris la réponse du Canada à la liste des questions en prévision de l'examen.

Sous-Programme 2.2.2 : Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine

Description

Le Sous-Programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine (DCAP) offre des subventions et des contributions à l'appui des festivals locaux, des commémorations communautaires et des projets d'immobilisation. Le financement est accordé aux intervenants qui présentent des festivals et des événements artistiques et patrimoniaux mettant l'accent sur l'engagement local. Il a pour objectif d'amener les Canadiens à s'engager dans leurs collectivités par le truchement des arts de la scène et des arts visuels, et par l'expression, la célébration et la préservation du patrimoine historique local. Le Sous-Programme comprend trois volets : 1) Le volet Festivals locaux appuie les festivals récurrents, qui font participer l'ensemble de la collectivité, et offrent des occasions aux artistes et aux artisans locaux de s'engager dans leur communauté et/ou de célébrer l'histoire et le patrimoine local; 2) Le volet Commémorations communautaires appuie les commémorations non récurrentes par l'entremise d'activités qui soulignent un anniversaire important (de 100 ans et ensuite par multiples de 25 ans) lié à une personnalité ou à un événement local ayant marqué la collectivité; et 3) Le volet Fonds des legs appuie des projets d'immobilisations concrets et durables qui commémorent ou soulignent un anniversaire important (de 100 ans et ensuite par multiples de 25 ans) lié à une personnalité ou à un événement local ayant marqué la collectivité. Ce Sous-Programme a recours au financement des paiements de transfert suivants : Subventions pour financer le Sous-Programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine et contributions pour financer le Sous-Programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
24 451 805	24 451 805	24 451 805

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
57,7	57,7	57,7

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les Canadiens s'impliquent dans leurs collectivités par le biais des arts locaux et du patrimoine local.	Nombre de bénévoles (par projet).	100	31 mars 2016
	Nombre d'artistes, d'artisans et d'interprètes locaux (par projet).	85	31 mars 2016

Faits saillants de la planification

Afin d'atteindre ses cibles et son résultat attendu, le Sous-Programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine (DCAP) continuera d'encourager les Canadiens partout au pays à communiquer les uns avec les autres et à s'engager dans leur collectivité locale au moyen des arts de la scène et des arts visuels, de même que par l'expression, la célébration et la préservation du patrimoine historique local. Le Sous-Programme continuera d'administrer des subventions et contributions aux festivals locaux, anniversaires communautaires et projets d'immobilisations communautaires. Le rendement du Sous-Programme sera mesuré selon le nombre de bénévoles et le nombre d'artistes, d'artisans et d'interprètes locaux impliqués dans leurs collectivités.

En 2015-2016, DCAP entreprendra l'initiative clé suivante :

- Appuyer des projets qui commémorent le 75e anniversaire d'événements locaux importants relatifs à la participation canadienne à la Deuxième Guerre mondiale.

On prévoit débuter l'évaluation de DCAP en 2015-2016.

Sous-Programme 2.2.3 : Programme des Autochtones

Description

Le Sous-Programme des Autochtones (PA) vise principalement à renforcer l'identité culturelle, encourager la pleine participation des Autochtones à la vie civile canadienne et à appuyer le maintien des langues et cultures autochtones comme composantes vivantes de la société canadienne. Les éléments du PA incorporent les cultures et les langues autochtones au sein d'activités communautaires visant le renforcement de l'identité culturelle. Le PA fournit des investissements qui contribuent à soutenir les efforts des communautés autochtones qui développent et livrent des projets novateurs et culturellement adéquats, par le biais d'initiatives dont l'Initiative des langues autochtones (ILA), la Radiodiffusion autochtone dans le Nord (RAN), les Bourses initiatives jeunesse (BIJ), les Accords de coopération Canada-Territoires pour les langues autochtones (ACCTLA), la Journée nationale des Autochtones (JNA) et les Prix nationaux d'excellence décernés aux Autochtones (PNEDA). Ce Sous-Programme a recours au

financement des paiements de transfert suivants : Subventions à l'appui du Sous-Programme des Autochtones et Contributions à l'appui du Sous-Programme des Autochtones.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
20 247 669	14 295 803	14 295 803

L'écart observé de 2015–2016 à 2016–2017 est principalement attribuable au financement pour l'Initiative des langues autochtone qui devrait prendre fin au terme de l'exercice 2015-2016.

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
35,6	35,6	35,6

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les Autochtones participent à la société canadienne en tant que partie intégrante de celle-ci et ils adoptent et partagent leurs langues et cultures avec les autres Canadiens.	Nombre de participants impliqués dans des activités culturelles et linguistiques autochtones.	3 250*	31 mars 2016
Les individus et les groupes autochtones participent à des activités qui renforcent les langues et les cultures autochtones, et appuient l'implication communautaire.	Nombre de projets financés qui intègrent les langues et les cultures autochtones et qui soutiennent l'implication communautaire.	100	31 mars 2016

*La cible repose sur le nombre de participants directs à l'Initiative des langues autochtones (≥ 3 250 participants directs), lesquels rejoignent des milliers d'autres personnes.

Faits saillants de la planification

Afin d'atteindre ses cibles et ses résultats attendus, le Sous-Programme des Autochtones (PA) continuera d'investir dans les activités de base conçues pour renforcer l'identité culturelle des Autochtones et la participation à la société canadienne, et pour revitaliser et préserver les langues et cultures autochtones. Le Sous-Programme continuera de financer les projets des communautés autochtones qui encouragent les individus et les groupes autochtones à s'engager dans des activités communautaires et qui intègrent les langues et cultures autochtones. Le rendement du Sous-Programme sera mesuré selon le nombre de participants impliqués dans des activités culturelles et linguistiques autochtones et le nombre de projets financés qui intègrent ces éléments. À compter du 1er avril 2015, le Ministère n'offrira plus les volets du Programme de promotion des femmes autochtones. Le financement pour ces volets sera transféré au Programme pour la prévention de la violence familiale d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada.

Le PA contribuera à la priorité organisationnelle *Rassembler les Canadiens* en appuyant les programmes qui intègrent les langues et cultures autochtones aux activités communautaires mettant l'accent sur *2015 l'Année du sport au Canada.*

On prévoit compléter l'évaluation du PA (à l'exception de l'initiative sur les langues autochtones évaluée en 2014-2015) lors du troisième trimestre de 2015-2016.

Programme 2.3 : Langues officielles

Description

Patrimoine canadien joue un rôle important dans la coordination horizontale du dossier des langues officielles au sein du gouvernement fédéral et notamment en termes de concertation et d'appui auprès des institutions fédérales dans la mise en œuvre de l'engagement gouvernemental à l'égard du développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire et de la promotion de la dualité linguistique, conformément à l'article 42 de la *Loi sur les langues officielles* (LLO). Patrimoine canadien est également responsable de la planification, de la mise en œuvre et de la gestion des programmes d'appui aux langues officielles ayant trait à la promotion de la dualité linguistique au sein du Canada et au développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire, conformément à l'article 43 de la LLO. Ces activités contribuent à l'atteinte du résultat du gouvernement : « Une société diversifiée favorisant la dualité linguistique et l'inclusion sociale ».

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
353 365 541	353 365 541	353 115 541	352 615 541

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
142,2	142,2	142,2

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les Canadiens reconnaissent et appuient la dualité linguistique.	Taux de bilinguisme (en pourcentage) des jeunes Canadiens (15 à 19 ans).	20	31 mars 2017
Les communautés de langue officielle en situation minoritaire peuvent vivre dans leur langue dans leur communauté.	Pourcentage des membres des communautés de langue officielle en situation minoritaire vivant dans un rayon de 25 km d'une école primaire de langue minoritaire ou d'une école secondaire de langue minoritaire.	95	31 mars 2017

Faits saillants de la planification

Le Programme Langues officielles continuera de contribuer au résultat stratégique « *Les Canadiens partagent, expriment et apprécient leur identité canadienne* ». Le Ministère mettra en œuvre l'engagement gouvernemental à l'égard du développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) et de la promotion de la dualité linguistique. Par l'entremise de ses dépenses prévues de 353,4 millions de dollars, le Ministère appuiera les gouvernements provinciaux et territoriaux, de même que les organismes sans but lucratif, afin d'aider les Canadiens à appuyer la dualité linguistique et à s'assurer que les CLOSM ont accès à des programmes et services dans leur langue afin qu'ils puissent vivre dans leur langue dans leur communauté.

Au moyen de ses sous-programmes, le Programme Langues officielles appuiera et contribuera à la priorité organisationnelle *Rassembler les Canadiens*. L'accent sera mis sur les initiatives qui visent les avantages sociaux et économiques de nos deux langues officielles pour tous les Canadiens et ainsi renforcer l'économie et améliorer la qualité de vie des communautés à travers le pays. Les sections des sous-programmes présentent plus de détails sur les initiatives clés du Programme pour 2015-2016 et sur les mesures qui seront prises pour atteindre ses résultats attendus.

En 2015-2016, le Programme Langues officielles entreprendra les initiatives clés suivantes:

- Mettre en œuvre le résultat de l'examen de l'appui aux CLOSM.
- Co-présider avec le gouvernement de l'Ontario, la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne de 2015.

Description

Le Sous-Programme Développement des communautés de langue officielle favorise l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du pays et leur permet de participer pleinement à tous les aspects de la vie canadienne. Le Sous-Programme comprend trois volets. Au moyen de contributions et de subventions à des organismes à but non lucratif, le volet Vie communautaire appuie l'offre d'activités et de services destinés aux communautés de langue officielle en situation minoritaire par des organismes communautaires œuvrant dans divers domaines, en particulier les arts, la culture et le patrimoine ainsi que la jeunesse. Au moyen d'ententes de contributions intergouvernementales, ce volet appuie également l'offre de services provinciaux et territoriaux dans la langue de la minorité. Le volet Éducation dans la langue de la minorité appuie l'offre de programmes et d'activités des provinces et territoires visant l'apprentissage, à tous les niveaux d'enseignement, dans la langue des communautés de langue officielle en situation minoritaire au moyen d'ententes de contributions intergouvernementales. Au moyen d'un accord de contribution avec une entité publique indépendante, le volet Appui aux droits linguistiques soutient l'accès à des mécanismes favorisant l'avancement et la clarification des droits linguistiques garantis par la Constitution. Ce Sous-Programme a recours au financement des paiements de transfert suivants : Subventions à l'appui du Sous-Programme

Développement des communautés de langue officielle et contributions à l'appui du Sous-Programme Développement des communautés de langue officielle.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
235 236 952	234 986 952	234 486 952

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
92,5	92,5	92,5

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les membres des communautés de langue officielle en situation minoritaire ont accès à des programmes et services dans leur langue dans leur communauté.	Pourcentage de membres des communautés de langue officielle en situation minoritaire vivant dans un rayon de 25 km d'un organisme culturel/artistique qui offre des services dans la langue de la minorité.	85	31 mars 2017
	Pourcentage de membres des communautés de langue officielle en situation minoritaire vivant dans un rayon de 25 km d'un organisme de développement communautaire régional/local qui offre des services dans la langue de la minorité.	85	31 mars 2017

Faits saillants de la planification

Afin d'atteindre ses cibles et son résultat attendu, le Sous-Programme Développement des communautés de langue officielle continuera d'investir dans des activités de base afin d'améliorer l'accès des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) à une éducation de qualité et aux différents programmes et services dans leur langue dans leur communauté, ainsi que d'appuyer les droits linguistiques garantis par la Constitution. Le Sous-Programme continuera d'administrer des subventions et contributions aux organismes sans but lucratif afin d'offrir aux CLOSM des occasions de participer aux activités relatives aux arts, à la culture et au patrimoine ainsi que la jeunesse. Le Sous-Programme gérera également les ententes bilatérales avec les gouvernements provinciaux et territoriaux pour permettre aux membres des CLOSM l'accès à une éducation et des services dans la langue de la minorité dans leur communauté. Le rendement du Sous-Programme sera mesuré selon le pourcentage de membres des CLOSM vivant dans un rayon de 25 km des organismes qui offrent des services dans la langue de la minorité.

Le Sous-Programme Développement des communautés de langue officielle contribuera à la priorité organisationnelle *Rassembler les Canadiens* en appuyant des projets proposés par les

organismes sans but lucratif et les gouvernements provinciaux et territoriaux, ayant un effet durable sur la vitalité de la communauté et l'utilisation de la langue de la minorité.

En 2015-2016, le Sous-Programme Développement des communautés de langue officielle entreprendra l'initiative clé suivante :

- Travailler avec les gouvernements du Québec et des trois territoires afin de renouveler les ententes bilatérales sur la prestation des services provinciaux et territoriaux dans la langue de la minorité.

On prévoit débuter l'évaluation du Sous-Programme à l'automne 2015.

Sous-Programme 2.3.2 : Programme Mise en valeur des langues officielles

Description

Le Sous-Programme Mise en valeur des langues officielles favorise auprès des Canadiens une meilleure compréhension et appréciation des bénéfices de la dualité linguistique, ainsi que la sensibilisation aux droits linguistiques garantis par la Constitution. Le Sous-Programme comprend trois volets. Au moyen de contributions et de subventions à des organismes à but non lucratif, le volet Promotion de la dualité linguistique appuie des activités et des projets pour mettre en valeur les langues officielles et rapprocher les Canadiens, mettre en valeur la langue et la culture d'expression française au Canada et accroître l'offre de services dans les deux langues officielles des organismes des secteurs non gouvernementaux. Au moyen d'ententes de contributions intergouvernementales, le volet Apprentissage de la langue seconde appuie l'offre de programmes et d'activités des provinces et territoires visant l'apprentissage du français et de l'anglais, secondes langues officielles, auprès des jeunes Canadiens. Au moyen d'une contribution avec une entité publique indépendante, le volet Appui aux droits linguistiques soutient l'offre d'activités d'information et de promotion pour sensibiliser les Canadiens, en particulier ceux des communautés de langue officielle en situation minoritaire, aux droits linguistiques et aux mécanismes pour les exercer. Ce Sous-Programme a recours au financement des paiements de transfert suivants : Subventions à l'appui du Sous-Programme Mise en valeur des langues officielles et contributions à l'appui du Sous-Programme Mise en valeur des langues officielles.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
114 599 353	114 599 353	114 599 353

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
27,3	27,3	27,3

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les Canadiens ont une meilleure compréhension et appréciation des avantages de la dualité linguistique.	Pourcentage de Canadiens qui ont une connaissance pratique de la seconde langue officielle.	15	31 mars 2017
	Pourcentage de la population qui reconnaît que la dualité linguistique au Canada est une source d'enrichissement culturel.	60	31 mars 2017
	Pourcentage de la population qui est d'accord que les deux langues officielles (anglais/français) au Canada sont une partie importante de ce que signifie être Canadien.	60	31 mars 2017

Faits saillants de la planification

Afin d'atteindre ses cibles et son résultat attendu, le Sous-Programme Mise en valeur des langues officielles continuera d'aider les Canadiens à reconnaître et appuyer la dualité linguistique en tant que valeur fondamentale de la société canadienne et à favoriser la compréhension et l'appréciation mutuelles entre Canadiens de langue française et anglaise. Le Sous-Programme continuera de gérer des accords bilatéraux avec les gouvernements provinciaux et territoriaux afin d'appuyer l'apprentissage de la langue seconde. Le Sous-Programme continuera d'administrer des subventions et contributions aux organismes sans but lucratif pour appuyer les initiatives qui mettent en valeur les langues officielles, rapprochent les Canadiens et augmentent l'offre de services offerts dans les deux langues officielles. Le rendement du Sous-Programme sera mesuré selon le pourcentage de Canadiens qui ont une connaissance pratique de la seconde langue officielle, qui reconnaissent que la dualité linguistique est source d'enrichissement culturel et qui conviennent que l'anglais et le français sont une partie importante de ce que signifie être Canadiens.

Le Sous-Programme Mise en valeur des langues officielles contribuera à la priorité organisationnelle *Rassembler les Canadiens* en appuyant les projets d'enseignement de la langue seconde qui reflètent les besoins émergents et grandissants identifiés par les gouvernements provinciaux et territoriaux et ayant un effet direct dans les salles de classe.

On prévoit débuter l'évaluation du Sous-Programme Mise en valeur des langues officielles à l'automne 2015.

Sous-Programme 2.3.3 : Programme de coordination des langues officielles

Description

Patrimoine canadien contribue à la coordination horizontale de l'ensemble des activités du gouvernement du Canada en matière de langues officielles. Il appuie notamment les institutions fédérales dans la mise en œuvre de l'engagement gouvernemental visant le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire ainsi que la promotion de la pleine

reconnaissance et de l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne. Le Ministère coordonne aussi la mise en œuvre de la *Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018 : éducation, immigration, communautés*, une stratégie gouvernementale horizontale en matière de langues officielles.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
3 529 236	3 529 236	3 529 236

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
22,4	22,4	22,4

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les institutions fédérales rapportent de manière appropriée sur les résultats de leurs activités au bénéfice des communautés de langue officielle en situation minoritaire et pour la promotion des langues officielles.	Pourcentage des institutions fédérales, incluant l'ensemble des partenaires de la Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018, qui rendent compte de leurs résultats pour la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*, afin de produire le Rapport annuel sur les langues officielles.	100	31 mars 2016
Les institutions fédérales sont appuyées dans la mise en œuvre de leurs initiatives et de leurs obligations en matière de langues officielles.	Pourcentage des institutions fédérales se déclarant satisfaites du travail accompli par la Direction des relations interministérielles et de la responsabilisation.	75	31 mars 2016

Faits saillants de la planification

Afin d'atteindre ses cibles et ses résultats attendus, le Sous-Programme de coordination des langues officielles continuera d'investir dans les activités de base pour assurer l'appui aux institutions fédérales dans la mise en œuvre de l'engagement du gouvernement visant le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire ainsi que la promotion de la pleine reconnaissance et de l'usage de l'anglais et du français dans la société canadienne. Le Sous-Programme continuera de coordonner la mise en œuvre des initiatives horizontales des langues officielles et d'appuyer les institutions dans leurs activités et obligations relatives aux langues officielles. Le rendement du Sous-Programme sera mesuré selon le pourcentage de partenaires qui rendent comptent de leurs résultats pour la mise en œuvre de la

Loi sur les langues officielles et qui se déclarent satisfaits de l'appui fourni par le Sous-Programme.

Le Sous-Programme de coordination des langues officielles contribuera à la priorité organisationnelle *Rassembler les Canadiens* en appuyant les institutions fédérales dans la sensibilisation aux avantages économiques et sociaux des langues officielles pour les Canadiens, en particulier par l'entremise de la coordination de la mise en œuvre des initiatives financées sous la *Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018.*

En 2015-2016, le Sous-Programme de coordination des langues officielles entreprendra l'initiative clé suivante :

- Poursuivre la mise en œuvre de l'examen de la gouvernance pangouvernementale des langues officielles, en collaboration avec le Secrétariat du Conseil du Trésor et Justice Canada, afin de clarifier et confirmer les rôles et responsabilités.

On prévoit débuter l'évaluation du Sous-Programme de coordination des langues officielles à l'automne 2015.

Résultat stratégique 3 : Les Canadiens participent et excellent dans les sports

Programme 3.1 : Sport

Description

Ce Programme fait la promotion du développement et de l'excellence dans les sports auprès des Canadiens et des communautés canadiennes, en mettant en œuvre des initiatives qui appuient directement les athlètes canadiens de haut niveau; améliorent la capacité du Canada d'accueillir les Jeux du Canada et des manifestations sportives internationales au Canada; soutiennent le développement de l'excellence dans le système sportif canadien; et contribuent à accroître la participation des Canadiens de tous âges et de toutes capacités à des activités sportives. Le concept de base de ce Programme est d'améliorer et de promouvoir la participation canadienne et l'excellence dans les sports, et ce, en fournissant du financement, de l'expertise et d'autres services aux athlètes canadiens, aux organisations sportives, aux intervenants du domaine et organisateurs de manifestations sportives.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
243 877 515	243 877 515	207 116 724	207 416 724

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
120,9	120,9	120,9

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Le Canada a un système sportif qui permet aux Canadiens, incluant les athlètes de haut niveau, de participer et d'exceller dans les sports grâce à une structure solide sur le plan technique et éthique.	Nombre d'athlètes classés à des niveaux de performance internationaux.	325	31 mars 2016
	Nombre de Canadiens faisant du sport en étant membre d'organisations sportives, participants grâce à des projets spéciaux et d'ententes bilatérales avec les provinces et territoires.	7 766 698	31 mars 2016
	Proportion en pourcentage des Organismes nationaux de sport, des Organismes de services multisports et des Centres canadiens multisports qui sont financés et qui ont obtenu un tableau de bord équilibré, selon les mesures de rendement de responsabilisation, fondé sur des cibles établies conjointement pour chaque exercice financier.	75	31 mars 2016

Faits saillants de la planification

Le Programme Sport continuera de contribuer au résultat stratégique « *Les Canadiens participent et excellent dans les sports* ». Le Ministère continuera d'améliorer, de promouvoir et de développer la participation canadienne et l'excellence dans les sports chez les Canadiens dans les communautés au Canada. Par l'entremise de ses dépenses prévues de 243,9 millions de dollars, le Ministère appuiera les athlètes canadiens, les organisations sportives, les intervenants et les organisateurs de manifestations sportives dont les initiatives fournissent un appui direct aux athlètes canadiens de haut niveau; améliorent la capacité du Canada d'accueillir des événements sportifs au pays; soutiennent le développement de l'excellence dans le système sportif canadien et contribuent à accroître la participation des Canadiens à des activités sportives.

Au moyen de ses sous-programmes, le Programme Sport appuiera et contribuera à la priorité organisationnelle *Rassembler les Canadiens*. Ce Programme est le principal mécanisme du gouvernement pour exécuter la déclaration de *2015 l'Année du sport au Canada*. En 2015, le rôle que joue le sport dans notre identité canadienne sera célébré et les Canadiens seront encouragés à s'engager dans l'un des quelque 60 événements sportifs organisés au Canada. Les sections des sous-programmes présentent plus de détails sur les initiatives clés du Programme pour 2015-2016 et sur les mesures qui seront prises pour atteindre son résultat attendu.

En 2015-2016, le Programme Sport entreprendra l'initiative clé suivante :

- Miser sur la sensibilisation pangouvernementale de l'importance du sport dans le tissu culturel des communautés canadiennes et augmenter la participation au moyen d'initiatives relatives à *2015 l'Année du sport au Canada*, en particulier la tenue des 25es Jeux d'hiver du Canada de Prince George; les Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 à Toronto et la Coupe du monde féminine de la FIFA, Canada 2015, entre autres.

Sous-Programme 3.1.1 : Programme d'accueil

Description

Le Sous-Programme d'accueil est un élément important de l'approche globale qu'a adoptée le gouvernement du Canada relativement au développement du sport au Canada. Le Sous-Programme vise à stimuler l'excellence sportive et à accroître le prestige international des organismes de sport en offrant un soutien pour l'accueil des Jeux du Canada et des manifestations sportives internationales au Canada. Le Sous-Programme d'accueil offre à l'ensemble du Canada une approche planifiée et coordonnée lui permettant de tirer des avantages directs et importants des projets de candidature et d'accueil sur le plan du développement du sport de même que sur les plans économique, social, culturel et communautaire, et ce, dans un large éventail de priorités gouvernementales. Ce Sous-Programme a recours au financement des paiements de transfert suivants : Contributions au Sous-Programme d'accueil des jeux.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
62 560 140	25 559 350	25 599 350

L'écart observé de 2015-2016 à 2016-2017 s'explique principalement par le financement de programme à durée déterminée approuvé pour les Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 à Toronto.

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
55,0	55,0	55,0

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les athlètes, entraîneurs et officiels canadiens ont la possibilité de participer à des manifestations sportives au Canada qui sont financées par Sport Canada.	Nombre de compétitions auxquelles peuvent participer des athlètes, des entraîneurs et des officiels canadiens lors de manifestations financées.	4 000	31 mars 2016
	Nombre d'athlètes canadiens de groupes sous-représentés qui participent à des activités financées.	345	31 mars 2016

Faits saillants de la planification

Afin d'atteindre ses cibles et son résultat attendu, le Sous-Programme d'accueil continuera d'investir dans les activités de base afin de stimuler l'excellence sportive et d'accroître le prestige international du sport. Le Sous-Programme continuera d'administrer des contributions pour l'accueil des Jeux du Canada et des manifestations sportives internationales au Canada pour faire en sorte que les Canadiens dans le domaine des sports puissent avoir l'opportunité de participer aux événements sportifs au Canada. Le rendement du Sous-Programme sera mesuré selon le nombre de compétitions et le nombre d'athlètes canadiens de groupes sous représentés qui participent à des activités financées.

Le Sous-Programme d'accueil contribuera directement à la priorité organisationnelle *Rassembler les Canadiens* et à *2015 l'Année du sport au Canada* en accueillant de nombreux événements internationaux dont la Coupe féminine de la FIFA, Canada 2015 et les Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 à Toronto.

En 2015-2016, le Sous-Programme d'accueil entreprendra les initiatives clés suivantes :

- Appuyer et coordonner la prestation des services fédéraux essentiels pour les Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 à Toronto en collaboration avec les ministères et organismes partenaires.
- Transférer le Fonds de Legs sportif Toronto 2015 aux organisations locales.

Sous-Programme 3.1.2 : Programme de soutien au sport

Description

Le Sous-Programme de soutien au sport constitue le principal mécanisme de financement des initiatives qui permettent au gouvernement du Canada d'honorer ses engagements à l'égard de la Politique canadienne du sport. Les fonds doivent servir à former des athlètes et des entraîneurs aux plus hauts échelons internationaux, à offrir des programmes solides sur le plan technique à tous les athlètes, à accroître la proportion de Canadiens de toutes les couches de la société qui font du sport, et à promouvoir les intérêts et les valeurs du Canada au pays et à l'étranger. Ces fonds sont versés aux organismes admissibles pour financer les programmes qui appuient les objectifs de la Politique canadienne du sport. Ce Sous-Programme a recours au financement des paiements de transfert suivants : Contributions au Sous-Programme de soutien au sport.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
151 719 580	151 919 579	152 219 579

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
57,4	57,4	57,4

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les Canadiens ont accès à des programmes et des services de sport de qualité.	Pourcentage d'organismes nationaux de sport dont les programmes d'entraîneurs suivent les principes du développement à long terme de l'athlète.	95	31 mars 2016
	Pourcentage d'organismes financés qui ont adopté l'actuel Programme canadien antidopage.	100	31 mars 2016
	Nombre de projets qui sont terminés, selon ce que proposent les accords bilatéraux nationaux.	95	31 mars 2016

Faits saillants de la planification

Afin d'atteindre ses cibles et son résultat attendu, le Sous-Programme de soutien au sport continuera d'appuyer l'accès à des programmes et services de sport de qualité pour les Canadiens afin de former des athlètes et des entraîneurs, de fournir des programmes solides sur le plan technique, d'accroître la proportion de Canadiens qui font du sport, et de promouvoir les intérêts et les valeurs du Canada. Le Sous-Programme continuera d'administrer des contributions aux organisations admissibles qui appuient les objectifs de la Politique canadienne du sport. Le rendement du Sous-Programme sera mesuré selon le pourcentage d'organismes nationaux de sport dont les programmes d'entraîneurs suivent les principes du développement à long terme de l'athlète, le pourcentage d'organisations qui adoptent le Programme canadien antidopage et le nombre de projets terminés selon les accords bilatéraux fédéral, provinciaux et territoriaux.

Le Sous-Programme de soutien au sport contribuera à la priorité organisationnelle *Rassembler les Canadiens* en incitant les intervenants à identifier et à surveiller les principaux enjeux du système sportif et à trouver des solutions et des ressources dans les domaines de la gouvernance, du financement du secteur privé et du développement du sport paralympique.

Sous-Programme 3.1.3 : Programme d'aide aux athlètes

Description

Le Sous-Programme d'aide aux athlètes favorise la quête de l'excellence, car il permet aux athlètes de poursuivre leurs études ou leur carrière professionnelle tout en s'entraînant intensivement afin de réaliser des performances de premier ordre aux grandes compétitions internationales. À cette fin, le Sous-Programme identifie et appuie les athlètes qui figurent déjà parmi les 16 premiers au monde dans leur sport ou qui ont le potentiel d'y parvenir. Ce Sous-Programme a recours au financement des paiements de transfert suivants : Subventions au Sous-Programme d'aide aux athlètes.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
29 597 795	29 597 795	29 597 795

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
8,6	8,6	8,6

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les athlètes canadiens disposent de ressources financières leur permettant d'atteindre une performance athlétique de haut niveau.	Pourcentage d'athlètes d'accord pour dire que le Sous-Programme d'aide aux athlètes leur a permis d'atteindre une plus grande performance athlétique (échelle : de 1 [fortement en désaccord] à 7* [fortement d'accord]).	80	31 mars 2016
Les athlètes canadiens ont accès à des opportunités universitaires.	Nombre d'athlètes ayant un statut breveté ou ayant déjà eu un tel statut qui profitent d'une bourse de scolarité (y compris les crédits différés pour frais de scolarité).	890	31 mars 2016

*Une cote de 5 à 7 indique que l'on est d'accord avec l'énoncé.

Faits saillants de la planification

Afin d'atteindre ses cibles et ses résultats attendus, le Sous-Programme d'aide aux athlètes continuera d'investir dans les athlètes pour leur permettre d'atteindre l'excellence dans le sport. Le Sous-Programme assurera un soutien visant l'amélioration de la performance des athlètes canadiens lors de grandes compétitions sportives internationales en permettant aux athlètes de combiner leur sport à leurs études ou carrière professionnelle tout en s'entraînant intensivement afin de réaliser des performances de premier ordre. Le Sous-Programme continuera d'administrer des subventions aux athlètes qui figurent déjà parmi les seize premiers au monde dans leur discipline ou qui ont le potentiel d'y parvenir. Le rendement du Sous-Programme sera mesuré selon le pourcentage des athlètes qui sont d'accord pour dire que le Sous-Programme leur a

permis d'atteindre une plus grande performance et le nombre d'athlètes brevetés profitant d'une bourse de scolarité.

Le Sous-Programme d'aide aux athlètes contribuera à la priorité organisationnelle *Rassembler les Canadiens* en réduisant le fardeau financier des athlètes afin qu'ils puissent se concentrer sur leur entraînement et ainsi accroître leurs chances d'obtenir de meilleures performances nationales et internationales. Ces performances inspirent la fierté et l'unité au sein des Canadiens lorsqu'ils encouragent et appuient les athlètes canadiens ayant un statut breveté.

En 2015-2016, le Sous-Programme d'aide aux athlètes mettra en œuvre l'initiative clé suivante :

- Compléter l'étude sur la situation de l'athlète afin de solliciter les vues des athlètes brevetés par le Sous-Programme d'aide aux athlètes.

Services internes

Description

Groupes d'activités connexes et de ressources administrés de manière à répondre aux besoins des programmes d'une organisation, et à lui permettre de remplir ses autres obligations organisationnelles. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources qui visent l'ensemble d'une organisation et non les activités et les ressources qui s'appliquent à un programme particulier. Les groupes d'activités et de ressources sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services de communications, services juridiques internes, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services de technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel et les services de gestion des acquisitions.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
73 528 047	73 528 047	73 618 602	73 618 602

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
646,3	646,3	646,3

Faits saillants de la planification

Les Services internes contribuent à la livraison efficace et efficiente des programmes et services du Ministère à ses clients en fournissant un appui essentiel tel que des améliorations technologiques, un centre d'expertise pour les subventions et contributions, des initiatives de modernisation et d'innovation, entres autres. Les Services internes font partie intégrante de la qualité des services que les programmes du Ministère offrent à ses clients.

Les Services internes continueront de travailler à l'objectif du gouvernement de revenir à l'équilibre budgétaire et de gérer ses ressources de façon efficiente. Le Ministère se concentrera sur l'efficience dans ses opérations et sur l'amélioration de la productivité conformément aux priorités du gouvernement. Le Ministère demeure déterminé à maintenir un effectif capable, novateur et dévoué à l'excellence du service afin d'atteindre les priorités organisationnelles. L'engagement du Ministère envers l'innovation se réalisera en incitant l'innovation dans le travail quotidien, en encourageant les employées, en améliorant la communication et en assurant l'appui de la haute gestion. Les Services internes continueront de mettre en œuvre le Plan d'action pour la modernisation des subventions et contributions en améliorant la qualité et l'efficience des programmes et services du Ministère.

Les Services internes appuieront et contribueront aux quatre priorités organisationnelles. Plus de détails sur les initiatives clés sont présentés sous la priorité *Servir les Canadiens*.

En 2015-2016, les Services internes entreprendront les initiatives clés suivantes :

- Mettre en œuvre l'initiative de renouvellement du site Web du gouvernement du Canada en lançant la migration du contenu Web du Ministère vers le site Web Canada.ca sous le thème « Culture, histoire et sport. »
- Renforcer la capacité de tenue des dossiers du Ministère en mettant en œuvre le Système de gestion des documents et de l'information de l'entreprise (SGDIE) du gouvernement du Canada pour assurer la gestion du cycle de vie de l'information à l'échelle du Ministère et la possibilité de recueillir, d'entreposer, de partager, d'organiser, de gérer et de retrouver le contenu.
- Participer à des discussions touchant des initiatives d'innovation organisationnelle et explorer l'utilisation des technologies de collaboration favorisant la créativité et l'innovation chez les employés.
- Élargir les pratiques axées sur le risque[20] afin de réduire le fardeau administratif et diminuer les coûts de fonctionnement reliés à la gestion des ententes de financement.
- Finaliser le cadre stratégique intégré qui offrira une mise en contexte des politiques à moyen terme et appuiera le développement de la capacité d'innovation politique au sein du Ministère.
- Participer à l'initiative *Objectif 2020* de la fonction publique pour développer une fonction publique novatrice pour l'avenir.
- Mettre en œuvre une approche axée sur le risque pour la dotation en personnel et accroître la transparence dans les décisions relatives à la dotation.
- Offrir des "microaffectations" comme mécanisme allégé d'allocation des ressources humaines lors de périodes de pointe de travail ou pour des projets et pour permettre le développement des employés.
- Harmoniser la gestion des ressources humaines avec les services ministériels futurs en dirigeant et en appuyant le Ministère dans la modernisation du gouvernement.

Section III : Renseignements supplémentaires

État des résultats prospectifs

L'état des résultats condensé prospectif donne un aperçu général des opérations de Patrimoine canadien. Les prévisions des renseignements financiers concernant les dépenses et les recettes sont préparées selon la méthode de comptabilité d'exercice pour renforcer la responsabilisation et améliorer la transparence et la gestion financière.

Étant donné que l'état des résultats condensé prospectif est préparé selon la méthode de comptabilité d'exercice, et que les montants des dépenses projetées et des dépenses prévues présentées dans d'autres sections du RPP sont établis selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses, les montants diffèrent.

Un état des résultats prospectif plus détaillé et des notes afférentes, notamment un rapprochement des coûts de fonctionnement nets et des autorisations demandées, se trouve sur le site Web de Patrimoine canadien[21].

État des résultats condensé prospectif
Pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2015 (en milliers de dollars)

Renseignements financiers	Résultats attendus 2014-2015	Résultats prévus 2015-2016	Écart
Total des charges	1 506 217	1 276 753	(295 464)
Total des revenus	(7 893)	(8 120)	(227)
Coût de fonctionnement net	1 498 324	1 268 633	(229 691)

La diminution dans les résultats prévus pour 2015-2016 comparativement aux résultats attendus pour 2014-2015 est principalement attribuable au financement pour les Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 à Toronto au sein du Sous-Programme d'accueil qui devrait prendre fin au terme de l'exercice 2015-2016.

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires énumérés dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2015-2016* se trouvent sur le site Web du ministère du Patrimoine canadien[22].

- Audits internes et évaluations à venir au cours des trois prochains exercices;
- Financement pluriannuel initial;
- Frais d'utilisation et des redevances réglementaires;
- Initiatives horizontales;
- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de 5 millions de dollars ou plus;
- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de moins de 5 millions de dollars;
- Stratégie ministérielle de développement durable.

Dépenses fiscales et évaluations

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans une publication intitulée *Dépenses fiscales et évaluations*[23]. Les mesures fiscales présentées dans ladite publication relèvent de la seule responsabilité du ministre des Finances.

Section IV : Coordonnées de l'organisation

Adresse:
Patrimoine canadien
15, rue Eddy
Gatineau (Québec) K1A 0M5
Canada

Courriel: info@pch.gc.ca
Site Web: www.pch.gc.ca
Téléphone: 819-997-0055
Téléphone (sans frais)*: 1-866-811-0055
Télécopieur: 819-555-5555
Téléimprimeur** (sans frais): 1-888-997-3123

*Des agents peuvent répondre à vos questions aux lignes sans frais du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h (heure de l'Est).

**TTY est un appareil de télécommunication pour les personnes sourdes, malentendantes ou souffrant de troubles de la parole.

Annexe : Définitions

architecture d'alignement des programmes : Répertoire structuré de tous les programmes d'une organisation qui décrit les liens hiérarchiques entre les programmes et les liens aux résultats stratégiques auxquels ils contribuent.

cadre pangouvernemental : Schéma représentant la contribution financière des organisations fédérales qui dépendent de crédits parlementaires en harmonisant leurs programmes avec un ensemble de 16 secteurs de résultat pangouvernementaux de haut niveau regroupés sous 4 secteurs de dépenses.

cible : Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit : Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires : Les dépenses budgétaires comprennent les dépenses de fonctionnement et en capital; les paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et les paiements à des sociétés d'État.

dépenses non budgétaires : Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues : En ce qui a trait aux rapports sur les plans et les priorités (RPP) et aux rapports ministériels sur le rendement (RMR), les dépenses prévues s'entendent des montants approuvés par le Conseil du Trésor au plus tard le 1er février. Elles peuvent donc comprendre des montants qui s'ajoutent aux dépenses prévues indiquées dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son RPP et son RMR.

équivalent temps plein : Indicateur de la mesure dans laquelle un employé représente une année-personne complète dans le budget ministériel. L'équivalent temps plein est calculé en fonction du coefficient des heures de travail assignées et des heures normales de travail. Les heures normales de travail sont établies dans les conventions collectives.

indicateur de rendement : Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

plan : Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

priorité : Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.

production de rapports sur le rendement : Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

programme : Groupe d'intrants constitué de ressources et d'activités connexes qui est géré pour répondre à des besoins précis et pour obtenir les résultats visés, et qui est traité comme une unité budgétaire.

programme temporisé : Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Ce programme est aussi appelé programme à durée temporaire. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

rapport ministériel sur le rendement : Rapport traitant des réalisations concrètes d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires au regard des plans, des priorités et des résultats attendus exposés dans le rapport sur les plans et les priorités correspondant. Ce rapport est déposé au Parlement à l'automne.

rapport sur les plans et les priorités : Rapport fournissant des renseignements au sujet des plans et du rendement prévu sur trois ans d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires. Ces rapports sont déposés au Parlement chaque printemps.

rendement : Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

résultat : Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat stratégique : Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

résultats du gouvernement du Canada : Ensemble de 16 objectifs de haut niveau établis pour l'ensemble du gouvernement et regroupés selon 4 secteurs de dépenses : affaires économiques, affaires sociales, affaires internationales et affaires gouvernementales.

Structure de la gestion, des ressources et des résultats : Cadre exhaustif comprenant l'inventaire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information de gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont présentés

d'après le lien hiérarchique qui les unit, et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La Structure de la gestion, des ressources et des résultats découle de l'architecture d'alignement des programmes.

Notes de fin de document

[1] *Loi sur le ministère du Patrimoine canadien*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-17.3/
[2] *Loi sur la radiodiffusion*, http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/B-9.01/
[3] *Loi sur le droit d'auteur*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-42/index.html
[4] *Loi sur Investissement Canada*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/I-21.8/index.html
[5] *Loi sur les langues officielles*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/O-3.01/
[6] *Loi sur les musées*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/M-13.4/
[7] *Loi sur l'indemnisation au Canada en matière d'expositions itinérantes*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-10.5/
[8] *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels*, http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/C-51/
[9] *Loi sur le statut de l'artiste*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/S-19.6/
[10] *Loi favorisant l'activité physique et le sport*, http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/P-13.4/index.html
[11] Organismes du portefeuille du ministère du Patrimoine canadien, http://www.pch.gc.ca/fra/1266433674232/1266389969960
[12] Les différents types de priorités sont les suivants : priorité déjà établie – établie au cours du premier ou du deuxième exercice précédant l'exercice visé dans le rapport; priorité permanente – établie au moins trois exercices avant l'exercice visé dans le rapport; priorité nouvelle – établie au cours de l'exercice visé dans le rapport sur les plans et les priorités ou le rapport ministériel sur le rendement.
[13] Site Web des Célébrations et commémorations du gouvernement du Canada : http://www.canada.ca/fr/services/culture/celebrations.html
[14] Site Web *2015 l'Année du sport au Canada*, http://www.pch.gc.ca/fra/1412868764465
[15] Cadre pangouvernemental, http://www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/frame-cadre-fra.aspx
[16] *Budget principal des dépenses 2015-2016*, http://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/esp-pbc/me-bpd-fra.asp
[17] Discours du Trône 2013, http://www.speech.gc.ca/fra
[18] Liste des demandes d'examen et avis complétés, http://www.pch.gc.ca/fra/1383579381248
[19] Plus d'informations sur la Fondation Michaëlle Jean sont disponibles dans le tableau d'information supplémentaire du Financement pluriannuel initial qui se trouve au lien suivant, http://pch.gc.ca/fra/1422025979995
[20] Des informations additionnelles sont disponibles sur le site Web du Ministère, http://pch.gc.ca/fra/1423250906796
[21] État des résultats prospectifs du ministère du Patrimoine canadien, http://www.pch.gc.ca/fra/1312568647473
[22] Liste des tableaux de renseignements supplémentaires du ministère du Patrimoine canadien, http://pch.gc.ca/fra/1422025979995
[23] *Dépenses fiscales et évaluations*, http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp